



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 septembre 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Anne-Claire ROUANET (à Claude MARCOLET) - Sébastien FRANÇOIS (à Jean-Philippe GILLET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Éric JACQUET (à Nicolas KELEN) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY)

Membre absent pour partie sans donner pouvoir : Solange VENDITTELLI

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- RESSOURCES HUMAINES..... 4
 1. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES..... 4
 2. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE..... 4
 3. SERVICES MUNICIPAUX – POLICE MUNICIPALE..... 5
 4. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME 5
 5. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES..... 6
 6. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES..... 6
 7. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES 7
 8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – PETITE ENFANCE 7
 9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – PETITE ENFANCE 8
 10. SERVICES MUNICIPAUX – CONVENTION CDG69 8
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 11
 11. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) ET LES COMMUNES MEMBRES DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT 11

• URBANISME.....	11
12.CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC (RUE RENÉ MONDONNEIX) ET MISE À JOUR DU LINÉAIRE DE VOIRIE.....	11
13.PARCELLES CADASTRÉES BD 51 et 52 – 33 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE.....	13
14.PARCELLE BD 54 – 4 RUE MÈRE ÉLISE RIVET	14
• CULTURE.....	16
15.TARIFICATION DES PRODUITS DÉRIVÉS	16
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	17
16.MUSIQUE À L'ÉCOLE	17
17.INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRÉ.....	18
18.FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! ».....	20
19.FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! ».....	21
20.FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! ».....	21
• INFORMATIONS.....	22
1. Décisions du Maire.....	22
2. État des contentieux	23
3. Éclairage public	26
4. Point sur les transports	31
5. SIDESOL – Rapport d'activité 2023	36

M. Serge BÉRARD : Messieurs-dames bonsoir. Cela fait plaisir de vous voir réunis pour cette rentrée ; la rentrée du Conseil municipal après toutes les rentrées depuis septembre. Je vous propose d'engager ce Conseil municipal, si vous le voulez bien en proposant à Jean-Philippe GILLET d'être secrétaire de ce Conseil, s'il en est d'accord. Il est d'accord, c'est parfait.

J'ai 5 absents :

- Anne-Claire ROUANET qui donne son pouvoir à Claude MARCOLET
- Sébastien FRANCOIS à Jean-Philippe GILLET
- Béatrice VERDIER à Béatrice DHENNIN
- Éric JACQUET à Nicolas KELEN
- Jean PETIT à Christophe GALLAY

Je vais revenir sur Jean PETIT.

Nous sommes, nous sommes 28, il manque 2 personnes qui vont arriver je pense.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui tout à fait. Il y a Mme VENDITTELLI qui va être un peu en retard, elle s'excuse ; elle vient après.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes donc 26 pour l'instant, il manque 2 élus donc 31 votants, merci. Effectivement, j'ai indiqué l'absence de Jean PETIT parce que nous avons eu une démission d'un conseiller, d'une conseillère municipale en l'occurrence, Sophie REYSSET, récemment (bonjour Mme WEULERSSE). Sophie REYSSET qui avait, comme vous avez pu le constater, des problèmes très sérieux de santé qui, malheureusement, n'a pas pu continuer à assumer ce rôle qu'elle avait pris récemment de conseillère municipale. Donc, dans la liste, suivait Jean PETIT, que certains d'entre vous doivent sans doute connaître.

Il n'est pas là ce soir parce qu'il était un peu pris de court par ce nouveau rôle qui lui incombe, il sera là prochainement et sans dévoiler sa vie personnelle, il prend sa retraite justement, ce mois-ci donc il sera disponible pour occuper cette fonction de conseiller municipal à l'avenir et il se présentera, je pense, lors du prochain Conseil municipal. Il est donc représenté aujourd'hui par Christophe GALLAY.

Nous avons deux procès-verbaux que vous avez dû recevoir ; un était en retard, celui du 19 juin et vous avez dû recevoir celui du 10 juillet également. Concernant ces procès-verbaux, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je propose donc de voter leurs approbations. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ils sont adoptés à l'unanimité. Est-ce qu'il y aura des questions orales ? A priori non, de toute façon la parole est quand même ouverte dans ce Conseil.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vais vous lire l'ordre du jour.

Pierre FRESSYNET va être mis à contribution sur ce soir, alors je ne vais peut-être pas tout lister mais c'est de nombreuses délibérations qui concernent des modifications du tableau des emplois permanents. En réalité comme vous le verrez, ce sont des postes que l'on crée mais qui remplacent des postes qui sont fermés, d'une certaine manière donc il y en a six avec la traditionnelle délibération concernant les emplois non permanents en début d'année notamment, qui concernent le périscolaire. Il y aura également trois autres délibérations donc la huitième qui porte, alors non là aussi c'est le renouvellement des emplois vacataires ; la neuvième qui portera sur la mise à jour de la rémunération des assistantes maternelles, et la dixième qui est à la mise de la convention avec le CDG 69.

Ensuite, Agnès BÉRAL nous proposera un groupement de commandes pour les achats. En matière d'urbanisme, nous aurons Valérie GRILLON qui fera trois délibérations qui portent sur un classement dans le domaine public, sur un rachat à EPORA de bâtiments et une acquisition par EPORA, par ailleurs.

Ensuite, Claude MARCOLET pour Anne-Claire ROUANET, présentera une tarification de produits dérivés. Nous aurons enfin, pour l'enfance jeunesse, un partenariat avec l'AMB pour Musique à l'école puis l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Nous aurons trois délibérations qui concernent l'action « Moi Aussi ! » et qui seront portées par Michèle EYMARD.

Nous aurons ensuite la présentation des décisions du Maire de la période et une mise à jour des contentieux.

Nous aurons une présentation de Jean-Philippe GILLET de l'éclairage public : nous ferons le point sur l'extinction, notamment de l'éclairage public sur laquelle nous avons indiqué que l'on reviendrait pour dire où nous en étions ; un point sur les transports avec cette rentrée et ce qu'il s'est passé et puis une présentation du rapport d'activité du SIDESOL par Roger REMILLY.

Nous ferons également une présentation, parce que nous arrivons au moment où les taxes foncières sont accessibles à tous, nous ferons un petit zoom sur la situation, sur l'évolution de la taxe foncière à Brignais et aussi un petit comparatif pour voir où en est Brignais en matière de fiscalité. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je propose à Pierre FRESSYNET d'engager ce Conseil municipal.

- **RESSOURCES HUMAINES**

1. **SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Les Jeux Olympiques sont finis mais il devait rester une épreuve de marathon des délibérations. Mais vous verrez que les six premiers rapports en fait, sont strictement sur le même cas de figure, c'est-à-dire des créations d'emplois permanents, là nous sommes sur les emplois permanents, qui doivent compenser des postes qui sont devenus vacants et alors nous passons une délibération pour stabiliser ces postes, élargir les cadres d'emplois ; nous en profitons pour élargir à plusieurs cadres d'emplois et pour mettre à jour le tableau des effectifs donc ce ne sont pas des créations bien sûr, de postes nouveaux mais c'est des mises à jour administratives qui sont là pour être en conformité avec la Préfecture.

Les six rapports, vous aurez remarqué, ont le même texte introductif donc ce qui change c'est la localisation des postes, les grades et les missions donc je vous propose d'énumérer et de rappeler la localisation des postes, les grades et les missions et de voter après cette énumération.

M. Serge BÉRARD : Nous voterons délibération par délibération.

M. Pierre FRESSYNET : Oui, d'accord mais comme le texte est pareil, le poste qui se libère, les grades concernés, les missions.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait, d'un point de vue de la présentation et puis nous votons.

M. Pierre FRESSYNET : Le premier poste, c'est la délibération 2024-09-01 donc c'est une vacance au sein de la médiathèque. Il faut donc créer un poste pour recruter un emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine. C'est un poste en catégorie C et ces postes seront ouverts à partir du 1^{er} octobre. Les grades ouverts sont : adjoint du patrimoine territorial, adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe. Nous sommes, bien sûr, dans la filière culturelle et c'est des catégories C. La quotité de travail, je l'ai dit, c'est un temps complet et la mission de ce poste c'est être médiateur numérique. Nous pouvons passer au vote maintenant.

M. Serge BÉRARD : Des questions sur le médiateur numérique ? S'il n'y en a pas, qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote contre ? Adopté avec 4 abstentions. Pour le coup nous sommes 32 à voter.

2. **SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La suivante, c'est une vacance d'emploi au sein du service restauration scolaire donc il faut procéder à un recrutement d'un emploi à temps complet.

C'est un adjoint technique dans la catégorie C et nous l'ouvrons aux grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la mission globale c'est être cuisinier.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

3. SERVICES MUNICIPAUX – POLICE MUNICIPALE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La suivante, c'est une vacance d'emploi au sein du service la police municipale donc il faut remplacer par un recrutement d'un emploi à temps complet et c'est un adjoint technique. C'est toujours dans la catégorie hiérarchique C et les grades ouverts sont adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, filière technique donc catégorie C. C'est du temps complet et la mission globale c'est un ASVP donc un agent de surveillance de la voie publique.

M. Serge BÉRARD : Nous avons un certain turn-over sur ce poste-là. Nous venions de recruter et il faut que l'on recrute à nouveau. Des questions ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité ; 32 votants avec 4 abstentions.

(Arrivée de Mme VENDITTELLI).

4. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le rapport suivant, c'est un emploi qui se libère au sein du service urbanisme. Il faut donc recruter un emploi à temps complet d'adjoint administratif. Nous l'ouvrons aux grades d'adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de catégorie C. C'est du temps complet et la mission c'est donc le gestionnaire urbanisme et instruction des déclarations préalables.

M. Serge BÉRARD : D'ailleurs cette délibération acte la finalisation de la réorganisation du service urbanisme, nous l'avons évoqué. Nous avons transféré l'instruction auprès de la CCVG et nous l'avons réintégrée. Nous avons finalisé depuis l'arrivée de la chef de service et nous avons pu remettre en place une organisation adéquate et désormais la CCVG n'intervient plus dans le processus d'instruction. Cette délibération met un terme à cette réorganisation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité 5 abstentions.

5. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le rapport suivant, c'est une vacance d'emploi au sein du service espaces verts donc nous recrutons un emploi à temps complet d'adjoint technique sur les grades suivants : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la catégorie C. C'est du temps complet et la mission c'est être agent d'entretien des espaces verts.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité 5 abstentions.

6. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création de deux emplois permanents à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le rapport suivant n'est pas tout à fait le même cas de figure. Ce ne sont pas des vacances d'emplois en fait, ce sont des personnes qui ont été inscrites sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne donc deux collaborateurs des services techniques et il faut donc prévoir leurs postes pour cette promotion. Il faut transformer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en emploi d'agent de maîtrise territoriale, celui-là relève de la catégorie C et il est ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Le deuxième, toujours à la DST, Direction des services techniques, c'est la transformation d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal en emploi de technicien territorial qui relève, lui, de la catégorie B et qui est ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux. C'est de la promotion interne donc il faut prévoir le cadre d'emplois pour accueillir ces personnes.

M. Serge BÉRARD : En fait nous avons profité de certains départs à la retraite et de la réorganisation du service urbanisme pour aussi réorganiser, faire évoluer le service technique et cette délibération porte sur ces ajustements. S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? D'ailleurs pour ceux qui le souhaitent nous pourrions peut-être faire une visite des services techniques / urbanisme si cela vous intéresse pour découvrir l'organisation ; cela s'est fait au fil de l'eau depuis quelques mois, Clémentine ?

Mme Clémentine HOCHART : En complément, il est prévu une Commission générale, peut-être en fin d'année ou début d'année prochaine pour re-présenter les services techniques avec les différentes missions de la direction des services techniques et le service urbanisme.

M. Serge BÉRARD : D'accord, pour décrire cette nouvelle organisation qui n'a pas changé le nombre d'emplois mais qui a permis d'ajuster l'organisation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité celle-ci.

7. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La suivante, là nous venons au tableau des effectifs mais sur les emplois non permanents. Là il s'agit de pouvoir remplacer un départ au niveau de la Direction de l'évaluation des politiques publiques. Il faut créer un poste non permanent pour pouvoir accueillir une personne sous contrat en CDD pour 6 mois et ce, dans le cadre d'un accroissement d'activité ; accroissement d'activité qui est dû à la préparation budgétaire, les dossiers transversaux et la mise en place du contrôle de gestion donc c'est un poste d'attaché territorial en catégorie A. Comme nous l'avons vu en Commission n°1 il vous est demandé d'autoriser la création de ce poste d'attaché non permanent de catégorie A.

M. Serge BÉRARD : Nous avons recruté au service finances, malheureusement la personne ne reste pas, il faut relancer le recrutement donc nous recrutons pour une période intermédiaire pour aider notre Directrice des finances à mettre en place le budget qui va être la période importante puisque normalement nous devrions arriver à faire un budget ; je ne sais pas si tout le monde y arrivera mais...

S'il n'y a pas de remarques ou questions sur ce poste, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ?
Adopté à l'unanimité, merci.

8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – PETITE ENFANCE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires pour l'année scolaire 2024/2025 – Mise à jour du tableau annexe de rémunération

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le rapport suivant est une modification du tableau des emplois non permanents ; en fait ce n'est pas vraiment ça, c'est la mise à jour du tableau annexe de rémunération par rapport à une délibération qui a déjà été votée en juin sur le renouvellement des emplois vacataires à la DEJS, Direction Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2024/2025 ; nous avons déjà voté cette délibération.

Des quotas sont donc prévus en nombre de postes et en nombre d'heures pour les différentes activités qui sont listées dans cette délibération et ce qui est demandé par ce rapport, c'est juste de modifier le tableau en annexe qui liste les paliers de rémunération en fonction des diplômes donc nous voulons ouvrir un peu plus les diplômes pour favoriser les recrutements et donc nous ouvrons la partie rémunérée au SMIC +20% et +25% aux personnes qui ont une équivalence du BAFD.

BAFD c'est le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur et ce brevet permet d'encadrer des enfants en accueil collectif.

Si vous regardez le tableau annexé, ces modifications sont notées en italiques donc c'est juste ça qui change dans ce rapport donc il vous est demandé d'autoriser ce rajout dans le tableau des rémunérations.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – PETITE ENFANCE

Mise à jour de la rémunération des assistantes maternelles de l'EAJE Arc-en-ciel

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le rapport suivant, c'est la mise à jour de la rémunération des assistantes maternelles. Le système de leur rémunération a été révisé et a déjà fait l'objet d'un vote en Conseil municipal en avril 2023. Ce qui est demandé dans ce rapport c'est de valider l'augmentation de l'indemnité de nourriture et d'entretien (INE) qui est indexée sur l'indice de la fonction publique territoriale comme il est prévu dans les contrats de travail des assistantes maternelles. Alors cette indemnité passerait de 6.72 € à 6.82 € par jour donc une augmentation de 10 centimes avec une répartition entre l'entretien pour 3.26 € et la nourriture pour 3.51 €.

Dans ce rapport nous citons aussi deux autres rémunérations qui sont indexées sur l'indice FPT, c'est-à-dire les heures complémentaires et les heures supplémentaires qui passent de 3.83 € à 3.89 € et les heures majorées au-delà donc de 45 heures par semaine qui passent de 4.78 € à 4.85 €. Tout le reste du rapport reste strictement identique à la délibération d'avril 2023 et ce qui est demandé par ce rapport c'est de valider ces petites augmentations. Est-ce que vous êtes d'accord ? Vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

10. SERVICES MUNICIPAUX – CONVENTION CDG69

ACTUALISATION DU CADRE TARIFAIRE, RÉGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL DE CERTAINES MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON (CDG69) DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE

Autorisation de signature

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Nous arrivons à la fin du petit marathon donc c'est l'actualisation de la convention unique avec le Centre De Gestion de la Métropole et du Rhône. Cette convention avec le CDG a été signée avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2022. Elle était valable trois ans et renouvelable une fois. Via cette convention, le CDG traite pour nous les missions qui concernent la médecine préventive et de contrôle, l'inspection hygiène et sécurité, l'assistante sociale, la retraite et l'intérim.

Dans le cadre du renouvellement de la convention avec effet donc au 1^{er} janvier 2025, cela fait trois ans, il y a certaines augmentations de tarifs appliquées, notamment la médecine préventive qui passe de 80 € à 87 € par agent et pour cette mission il y a aussi une mise à jour du texte de la convention pour être en conformité avec le cadre juridique de la laïcité et du secret médical. C'est l'article 2.1 de la convention.

Il y a aussi des augmentations de tarifs sur la médecine de contrôle qui passent de 0,03% de la masse salariale à 0,037% de la masse salariale. Il y a l'assistante sociale qui augmente pas mal, donc de 355 € par jour à 422 € donc c'est facturé par jour d'intervention de l'assistante sociale pour les personnes de la collectivité bien sûr. Les dossiers retraite qui augmentent aussi ; ils étaient, selon le cas, de 35 à 70 € auparavant et passent entre 40 et 60 € désormais avec un petit changement de règle, sachant que si c'est une ancienne cohorte de retraite le dossier individuel est à 40 € et si c'est dans une nouvelle cohorte de retraite, c'est à 60 €.

Il vous est demandé dans ce rapport donc, d'entériner ces modifications de tarifs et de textes juridiques et d'autoriser la signature de ces conventions comme c'est indiqué dans l'annexe 1 du rapport.

M. Serge BÉRARD : Merci. Des questions ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. J'ai lu la convention et je voulais vous poser une ou deux question(s) sur l'article 2 : « *Modes d'interventions de l'assistante sociale et le travailleur social peut être saisi par la collectivité* ». Je voudrais savoir quelles sont les conditions pour saisir l'assistante sociale de la collectivité ; quels sont les modes d'interventions ? Et qu'est-ce qui entoure le signalement que vous allez faire à l'assistante sociale en tant que collectivité ?

M. Serge BÉRARD : On l'a déjà mobilisé je crois.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui. Effectivement on rappelle que c'est une possibilité. Souvent la demande vient de la part de l'agent mais la collectivité, si elle est saisie par exemple par le biais du chef de service ou par le biais de collègues comme quoi il peut y avoir des difficultés financières, on peut prendre rendez-vous pour l'agent, après l'agent reste libre de se rendre au rendez-vous ou pas. Il y a un autre cas de figure pour lequel on a déjà eu à proposer un rendez-vous avec l'assistante sociale, quand nous avons été informés de saisies sur salaire pour lesquelles le service ressources humaines et la trésorerie reçoivent l'information ; et d'orienter l'agent vers l'assistante sociale pour un appui dans la gestion du budget par exemple.*

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais lorsqu'un chef de service signale pour un agent...vous demandez d'abord à l'agent s'il est d'accord ?

Mme Clémentine HOCHART : *Bien sûr.*

Mme Christiane CONSTANT : Et s'il peut faire la démarche lui-même.

Mme Clémentine HOCHART : *Tout à fait mais il y a parfois des agents qui sont aussi finalement soulagés.*

Mme Christiane CONSTANT : Et s'ils n'osent pas, vous le faites quand même ?

Mme Clémentine HOCHART : *Si l'agent ne veut pas, on ne lui prend pas rendez-vous.*

Mme Christiane CONSTANT : S'il n'ose pas le faire.

Mme Clémentine HOCHART : *Cela dépend des cas de figure. Si l'agent nous dit que c'est trop compliqué pour lui de prendre rendez-vous, d'aller à la Maison du Rhône pour voir une assistante sociale, on lui propose de prendre rendez-vous pour lui avec l'assistante sociale du personnel.*

Mme Christiane CONSTANT : D'accord, s'il accepte.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui.*

Mme Christiane CONSTANT : La deuxième question que j'ai à poser, c'est au niveau du coût ; de l'estimation des dépenses. Vous dites que ça a augmenté, est-ce que nous pourrions avoir justement un retour d'expérience de l'intervention de l'assistante sociale sur la collectivité ? Ensuite nous pourrions avoir aussi un bilan social peut-être sur le personnel ? Ce serait très intéressant pour les élus de savoir exactement « l'état de santé » du personnel.

M. Serge BÉRARD : Cela dépasse simplement cette question-là ; le bilan social il y en a un. Mme BÉRAL ?

Mme Christiane CONSTANT : Et si vous pouviez nous faire un comparatif au niveau des dépenses, je ne sais pas, N-1, N-2 et sur N+1 puisqu'il y a une augmentation apparemment conséquente.

Mme Agnès BÉRAL : Alors oui, le bilan social est effectué en fin d'année donc vous ne l'aurez pas ce soir ; on fait un bilan social effectivement une fois par an. Les dépenses en 2023 ont été de 2 130 € je précise donc nous avons eu 6 permanences et nous avons précisé que le prix de la permanence était à 355 €. Mêmes dépenses en 2022. En 2024 nous n'avons pas encore la facturation ; il reste encore trois mois et demi et effectivement il n'y a pas eu de permanence en début d'année parce que l'assistante sociale était malade mais elle a été remplacée en milieu d'année donc globalement nous aurons peut-être 4 ou 5 permanences cette année. Le coût est entre 2 000 et 2 500 € selon le nombre de permanences.

Votre dernière question sur la projection, alors on ne peut jamais prévoir mais ce sera dans le bilan social. Alors 6 permanences mais il peut y avoir, je ne sais pas, 5 à 6 agents par permanence et il y a aussi des permanences à Chaponost mais dans le bilan social on vous dit exactement le nombre de personnes qui ont consulté l'assistante sociale.

M. Serge BÉRARD : Au Département ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui au Département, tout à fait.

M. Serge BÉRARD : Oui il faut le préciser parce que Chaponost, ce n'est pas la même chose.

Mme Clémentine HOCHART : *En précision, oui et non, il y a bien des permanences de l'assistante sociale du personnel à Chaponost pour les agents qui le souhaiteraient parce que les permanences de l'assistante sociale du personnel à Brignais sont dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Il y a des agents qui n'ont pas envie que l'employeur soit au courant et peuvent se rendre à Chaponost. De la même manière, nous pouvons accueillir des agents chaponois qui viendraient voir l'assistante sociale à Brignais.*

M. Serge BÉRARD : C'est arrivé ?

Mme Clémentine HOCHART : *Oui, c'est arrivé, c'est assez rare.*

M. Serge BÉRARD : Ce qu'on peut dire c'est que nous avons un service DRH qui est très attentif à ce qui se passe parmi les agents et qui est à leur écoute et donc outillé pour les épauler, le cas échéant. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette dernière délibération de M. FRESSYNET ?

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci

La médaille d'or, M. FRESSYNET. Nous allons continuer avec Agnès BÉRAL.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

11. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) ET LES COMMUNES MEMBRES DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT

CONVENTION CONSTITUTIVE - Autorisation de signature

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Dans ce rapport, il s'agit de renouveler en fait le marché des fournitures scolaires et de fournitures et livraison de couches. Nous avons depuis quelques années des groupements de commandes avec les communes de la CCVG donc là nous renouvelons la fourniture des couches, la livraison des couches qui a été faite en 2020 et les fournitures scolaires en 2019. Les membres du groupement concerné sont Brignais, Chaponost, Montagny et Vourles pour les couches et c'est Chaponost qui sera le coordonnateur et les fournitures scolaires, il s'agit de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles et ce sera Brignais le coordonnateur.

On vous demande, dans cette convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, d'autoriser ces groupements de commandes et de faire les appels de marché avant la fin du contrat actuel.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **URBANISME**

12. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC (RUE RENÉ MONDONNEIX) ET MISE À JOUR DU LINÉAIRE DE VOIRIE

Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous donc la prochaine délibération concerne le classement dans le domaine public de la rue Mondonneix et une mise à jour du linéaire de voirie. Pour rappel, ce linéaire de voirie est à déclarer en Préfecture et c'est important qu'il soit à jour puisqu'il fait partie de la dotation générale de fonctionnement. Plus on est au plus proche de la vérité, sur le linéaire sur notre commune et plus on peut espérer que les dotations soient en correspondance.

M. Serge BÉRARD : Il n'en reste plus beaucoup malheureusement.

Mme Valérie GRILLON : Oui. Alors dans le cadre de la clôture de la ZAC, la commune avait acquis, en février 2023, des voies communales notamment la rue Mondonneix donc il est proposé dans cette délibération de la classer dans le domaine public. Il y a aussi des régularisations qui sont à faire, ce que je venais de vous dire, alors il doit y avoir une petite slide qui doit repérer les voiries, voilà donc la rue René Mondonneix dont je viens de parler.

La mise à jour des voies linéaires va concerner la rue des Rouliers pour 60 mètres, la rue de la Giraudière pour 380 mètres, le boulevard de Schweighouse pour 490 mètres.

M. Serge BÉRARD : La rue de la Giraudière était une voirie départementale, je crois que nous l'avons déclassée récemment.

Mme Valérie GRILLON : Oui et elles avaient fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal de juin 2019. Ensuite nous avons des classements dans le domaine public de la section RD 486 qui est comprise entre le giratoire de la rue Général de Gaulle et le pont de la SNCF que vous voyez à l'écran pour un linéaire de 180 mètres carrés et cela avait fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en octobre 2019. Puis un déclassement cette fois-ci, de l'impasse Rivoire pour un linéaire de 90 mètres et qui avait été vu et délibéré en Conseil municipal du 2 décembre 2020.

Pour information, les voiries alors la CCVG ne déclare pas ces voiries, c'est la commune qui a l'obligation de déclarer l'ensemble des voiries et les répertorient communales, intercommunales donc nous arrivons à un total en intercommunal de 315 ml plus 192 ml qui correspond aux Boulevard des 4 saisons et au Boulevard des Allées Fleuries qui ont donc été classés dans le domaine intercommunal.

Toutes ces voies ont été vues en Commission n°3 du 12 septembre donc il vous est demandé, sur cette délibération, de classer la rue Mondonneix dans le domaine public communal, de mettre à jour le linéaire des voiries communales conformément aux délibérations communales et intercommunales de 2019 et de dire que le linéaire de la rue Mondonneix représente 286,60 ml, le Boulevard des 4 saisons, 315 ml, et le Boulevard des Allées Fleuries, 192 ml.

Alors il y a une petite information, lorsque nous avons refait les totaux il y a une petite erreur qui s'est glissée sur le total des 55 931,10 m concernant les 90 m de l'impasse Rivoire qui a été déduit deux fois donc un correctif sera apporté. Le montant réel des voiries qui sont passées en voies communales est de 56 021,11 dont 514,10 sont en voies communales et 507 en voiries intercommunales.

M. Serge BÉRARD : Donc parcourir l'ensemble des voiries de Brignais c'est bien plus qu'un marathon ; 56 kilomètres, c'est bien de se le rappeler et bien entendu la voirie est, comme on le sait, une compétence intercommunale et entretenue par la CCVG. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Simplement, nous avons déjà fait la remarque tout à l'heure mais il serait bien que la délibération soit corrigée, complétée, le nom de la rue Mondonneix en mettant le prénom de Monsieur Mondonneix puisque la rue s'appelle René Mondonneix et non pas Mondonneix.

M. Serge BÉRARD : C'est noté.

M. Guy BOISSERIN : Après cela passe dans le truc puis au bout de 20 ans, 30 ans, il en manque la moitié.

M. Serge BÉRARD : Je pense que sur la plaque ; très bien.

Mme Valérie GRILLON : Bien, Monsieur BOISSERIN, ce sera corrigé.

M. Serge BÉRARD : Monsieur Guy BOISSERIN, si nous avons fait le tour, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

13. PARCELLES CADASTRÉES BD 51 et 52 – 33 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

RACHAT À EPORA - Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Je continue, il s'agit du rachat à EPORA d'une parcelle que tout le monde connaît et qu'on appelle parcelle « ex-DIEREMAN » où il y a le cèdre qui est en place, qui va le rester et donc une veille avait été faite en convention avec EPORA sur ce secteur, dans le secteur de la Gare. Comme il a été convenu qu'il n'y aurait pas de logement sur ce secteur, que l'on arrive en fin de portage, la commune doit donc racheter ce tènement pour une valeur de 408 302,88 € en sachant que le montant à l'origine était de 524 311,88 €, qu'il y a eu un sinistre en 2021 et qu'EPORA a perçu à ce titre une indemnité de l'assurance à hauteur de 109 263 € et ainsi des dégrèvements fonciers, puisqu'il n'y avait plus de bâti, de 6 746 € ce qui ramène en fait le montant de la parcelle à 4 832,88 €. Il est simplement demandé d'approuver le rachat de la commune à EPORA de cette parcelle.

M. Serge BÉRARD : Tout le monde se souvient de l'épisode de l'effondrement sur l'avenue Général de Gaulle de cette maison qui, fort heureusement, n'avait pas causé d'accident.

M. Guy BOISSERIN : Je suis un peu surpris quand même de l'indemnisation de l'assurance. Je suppose que c'est l'indemnisation de l'écroulement de la maison ; cela veut dire que cette maison que nous avons achetée avec son terrain, certes 450 000 € si mes souvenirs sont bons, a été évaluée finalement en partie qu'à 109 000 € pour sa reconstruction. Je trouve cela un peu bizarre ou alors nous étions très mal assurés ou EPORA a très mal géré le dossier mais cela veut dire quand même que sur ce dossier-là, nous avons perdu beaucoup d'argent parce que finalement nous achetons un terrain au prix de l'or.

Mme Valérie GRILLON : C'est un terrain en zone constructible déjà donc il a été estimé en zone constructible, ce n'est pas du terrain agricole.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais nous avons acheté un terrain avec une maison d'habitation qui était habitable, qui était sur le marché à 450 000 € et quand elle s'écroule, l'assurance dit : « 109 000 € c'est bon, vous reconstruisez votre maison » ; j'ai du mal à comprendre.

Mme Valérie GRILLON : Non, ça ne s'est pas passé comme ça en fait. On va dire, les propositions de l'assurance étaient de reconstruire à l'identique. Lorsqu'une maison s'écroule, on doit reconstruire à l'identique. Or, notre PLU actuel n'autorise pas la reconstruction à l'identique.

M. Serge BÉRARD : Et puis il n'y avait pas un grand intérêt.

M. Guy BOISSERIN : On est d'accord là-dessus mais cela veut dire que l'assurance s'en est bien sortie.

M. Serge BÉRARD : Cela veut dire que l'assurance devait reconstruire.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais qu'à l'identique elle ne dépensait pas que 109 000 €.

M. Serge BÉRARD : En fait ça, c'était le contrat, c'est EPORA qui l'a négocié ; effectivement à ce moment-là je sais que Valérie a suivi cela de très près parce que nous étions dans les mêmes interrogations quand le sujet est arrivé et qu'effectivement l'obligation contractuelle avec l'assurance était de reconstruire à l'identique et que ça ne correspondait à rien parce qu'on ne va pas parler de la suite donc comme ils ne reconstruisaient pas, il y a eu une négociation pour essayer d'amender le prix.

M. Guy BOISSERIN : Oui donc ça confirme ce que je pense d'EPORA et de sa gestion aléatoire des biens qu'on lui donne en gestion. Nous avons perdu beaucoup d'argent sur ce dossier.

M. Serge BÉRARD : Ils ont fait de leur mieux. C'est noté, c'est enregistré mais par contre je pense qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler les projets qu'on peut imaginer, enfin dans quel contexte se trouve aujourd'hui ce tènement et ce qu'on peut penser en faire à moyen terme.

Mme Valérie GRILLON : Alors ce tènement est dans la zone d'étude qui a été rendue il y a quelques temps. Sur ce secteur (il est à l'écran), il y a un parcellaire de 925 mètres carrés et pour l'instant il est décidé qu'il n'y aurait pas de construction sur ce secteur, ce sera un espace vert ; alors quel type d'espace vert, pour l'instant c'est à l'étude. Il n'a pas été jusqu'à maintenant réaménagé puisque la rue Général de Gaulle va avoir un aménagement pour accueillir le mode doux et que l'on attendait d'avoir les plans un peu plus précis de la CCVG pour pouvoir aménager cet espace, d'autant plus qu'il y a un mur, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, qui est sur la rue Général de Gaulle en pierre et qu'on souhaitait éventuellement pouvoir le garder ou pouvoir le transformer, enfin sans dire de le démolir totalement donc la question se posait de savoir où passait exactement le mode doux, sur le côté ou dessus ou sur le côté droit.

Une fois que les plans seront finalisés et arrêtés, on pourra commencer l'aménagement de ce tènement qui devrait être aménagé avant la fin du mandat.

M. Serge BÉRARD : Oui, pour l'instant nous n'étions pas propriétaires, nous ne pouvions pas agir. Maintenant les choses se décantent, que ce soit en termes du projet, sur la zone projet et puis pour l'avenir de la voirie, de l'avenue Général de Gaulle donc on pourra effectivement, assez rapidement j'espère, déterminer enfin utiliser cet espace qui est plutôt sympathique, ouvert, vert, avec un bel arbre au milieu.

Mme Valérie GRILLON : Oui, nous avons déjà fait passer, la commune étant en contrat avec des personnes qui s'occupent de la partie sanitaire des arbres pour le vérifier, voir quel était son état. Il est en état correct, seulement il demande à être élaguer ; alors le mot est un peu fort mais au moins dégarnir des branches qui sont mortes et rééquilibrer pour qu'il soit dans un meilleur aspect.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce sujet ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre.

M. Guy BOISSERIN : Oui, je vote contre. Je ne veux pas approuver le prix de rachat donc je vote contre.

M. Serge BÉRARD : Contre la délibération, ok, c'est noté donc 32 pour.

14. PARCELLE BD 54 – 4 RUE MÈRE ÉLISE RIVET

ACQUISITION PAR EPORA - Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Toujours avec EPORA donc un sujet pour Monsieur Guy BOISSERIN qui concerne la parcelle BD 54 au 4, rue Mère Elise Rivet.

Vous savez que sur ce secteur, on va dire de la Gare, nous sommes passés en convention pré-opérationnelle donc avec EPORA et qu'à ce titre-là, des négociations sont entamées avec les propriétaires sur leurs fonciers. Une offre a été formulée à EPORA, aux personnes habitants au 4, rue Mère Elise Rivet, il y a eu des négociations. Bien sûr, France Domaine a donné une estimation pour laquelle EPORA et les propriétaires sont tombés d'accord donc il a été convenu que pour 854 m² qui représentent la parcelle, un prix a été proposé à 530 000 €.

Pour la petite information, ces personnes étaient des nouveaux Brignairots de peu sur cette commune et ils ont retrouvé un bien sur la commune donc ils restent sur Brignais et peuvent, avec l'accord qu'ils ont convenu avec EPORA sur le montant, se reloger sur la commune.

Il est simplement demandé d'approuver l'acquisition par EPORA qui va porter comme d'habitude ce tènement jusqu'à la réalisation du projet, d'approuver l'acquisition de 530 000 € et dire que le prix tient compte de l'avis des prix des Domaines qui a été établi le 8 mars 2024.

M. Serge BÉRARD : Comme tous ceux qui ont pu suivre les réunions publiques autour de cette zone à projet, puisque ça c'est un bout de la zone à projet du côté de la Gare, on voit que c'est une zone qui va commencer à évoluer. EPORA discute avec chacun des propriétaires, après bien entendu à ce stade, aujourd'hui il n'est question d'exproprier personne mais compte tenu du contexte et les enjeux sur l'avenue Général de Gaulle effectivement tous les propriétaires aujourd'hui sont en discussion avec EPORA pour qu'à terme nous puissions engager le projet peut-être, qui a été présenté lors des réunions publiques et lors de différentes réunions entre nous et de Commissions générales donc nous avons aujourd'hui deux fonciers sur ce tènement-là qui est décrit, maintenant qui vont nous appartenir.

Mme Valérie GRILLON : Oui, il y a un foncier qui date depuis quelques temps, qui est un foncier tout en longueur, que la commune avait acquis il y a déjà quelques années. En négociation après, nous sommes en négociation avec le tènement à l'angle et puis sur le grand tènement, la partie boisée également en négociation avec EPORA sur les montants que chacun souhaite obtenir.

M. Serge BÉRARD : Comme vous le savez, nous sommes tenus par les Domaines de toute façon dans ces acquisitions qui prennent en compte notamment les projets tels qu'ils ont été définis par la collectivité à ce jour pour donner une valeur aux terrains en regardant aussi le marché donc nous sommes plutôt spectateurs, en espérant qu'EPORA aboutisse si ce projet, comme nous avons pu le voir, présente un intérêt pour la commune à terme.

M. Guy BOISSERIN : Cette maison qui va être rachetée par EPORA à notre demande, que va-t-elle devenir une fois qu'ils l'ont achetée ? Est-ce qu'elle va être murée, habitée, louée ?

M. Serge BÉRARD : Nous avons le cas avec la maison DEREMAN. Je pense qu'à partir du moment où il y aura, alors d'une manière générale EPORA fait ça sur toute la Région et dès l'instant où ils font des acquisitions ils en sont responsables, ils doivent s'assurer qu'elles ne sont pas occupées ; ils deviennent propriétaires en fait, ce n'est pas nous qui gérons.

M. Guy BOISSERIN : Donc ça pourrait être une rue de l'Industrie pendant 10 ans.

M. Serge BÉRARD : Ça pourrait être squatté mais pour l’instant nous n’avons pas eu ce cas-là puisque nous avons déjà une propriété, enfin...

M. Guy BOISSERIN : Parce que l’autre, nous l’avons achetée tombée.

Mme Valérie GRILLON : Non il y en a une autre sur le tènement, là.

M. Guy BOISSERIN : L’autre est moins visible ; celle-là est vraiment...

M. Serge BÉRARD : Nous avons un autre foncier aussi un peu plus loin.

M. Guy BOISSERIN : Oui enfin ça peut rester vide aussi longtemps que le projet n’aboutit pas.

Mme Valérie GRILLON : Non il y a un portage à 5 ans déjà après il y a un renouvellement ou pas.

M. Guy BOISSERIN : Connaissant la crise du logement, cette maison habitable peut rester vide pendant 5 ans.

Mme Valérie GRILLON : Tout à fait oui, elle peut être murée et elle peut rester vide oui.

M. Guy BOISSERIN : Je trouve ça dommage personnellement.

M. Serge BÉRARD : Pour l’instant à ma connaissance, EPOA n’a pas de pratique de location car en réalité on ne sait pas combien de temps ça va durer.

Mme Valérie GRILLON : C’est compliqué. Nous avons un projet après de récupérer le bien donc on ne peut pas commencer des baux précaires et c’est compliqué.

M. Serge BÉRARD : En général quand il commence à y avoir une acquisition comme ça, ça accélère les projets d’acquisition mais on ne peut pas donner de terme. En tout cas, il n’est pas question de faire une DUP, une Déclaration d’Utilité Publique sur cet espace-là qui nous permettrait d’accélérer éventuellement mais on n’est pas là-dedans. Le but est de trouver des accords avec tous les propriétaires de façon la plus paisible possible et faire en sorte que chacun s’y retrouve. S’il n’y a pas d’autres questions, qui s’abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l’unanimité, merci. M. MARCOLET avec une délibération essentielle.

- **CULTURE**

- 15. TARIFICATION DES PRODUITS DÉRIVÉS**

- Exposition « Ailleurs Ici Partout » à l’Espace Guy de Chauliac

- Rapporteur** : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Oui, pour faire la même métaphore nous sommes sur les produits dérivés ; alors ce n’est pas pour le JO mais c’est pour notre bel espace Guy de Chauliac. Nous en avons parlé en Commission n°4, c’est Anne-Claire ROUANET qui devait présenter cette délibération.

Nous sommes sur les tarifications des produits dérivés dans le cadre de l’exposition « Ailleurs Ici Partout » à l’espace Guy de Chauliac. L’espace Guy de Chauliac accueillera en production les œuvres de 3 artistes durant l’exposition « Ailleurs Ici Partout » du 26 septembre au 20 octobre 2024. Cette exposition à Brignais est inscrite au programme Résonance de la Biennale d’Art Contemporain de Lyon.

A cette occasion et afin que le public puisse garder un souvenir, la Direction des Affaires Culturelles proposera à la vente des livrets et des reproductions sous forme de marque-page. Ils seront proposés aux tarifs suivants : 10 € le livret d'exposition et 1 € le marque-page.

Nous avons vu cela en Commission n°4 le 11 septembre 2024. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour donner son accord sur les tarifs des produits dérivés pour cette exposition soit 10 € le livret et 1 € le marque-page et dire que ces recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7088 du budget de la commune. S'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Anne-Claire ROUANET n'est pas là sinon elle aurait pris la parole pour aller un petit peu plus loin sur ce dossier-là. En fait cette délibération permet de faire un peu de communication sur cet évènement qui n'est pas anodin puisque pour la première fois Brignais est associée à la Biennale d'Art Contemporain de Lyon et il y aura un vernissage le 27 je crois, jeudi prochain ; vous êtes tous conviés à 18h00 le jeudi 26 où seront présentées les œuvres des artistes.

Nous allons faire une présentation de ce projet qui était très attendu et dans lequel se sont beaucoup investis les services et Anne-Claire ROUANET donc je les remercie. Ça va être un moment important puisque nous avons inscrits Brignais dans un projet qui dépasse largement la commune et qui est un projet régional, qui a une portée importante bien au-delà de la Région également. Je crois que nous accueillons des artistes Iraniennes qui ont une œuvre extrêmement intéressante et comme souvent dans l'art contemporain avec plusieurs messages. Je vous convie donc à 18h le 26 pour ce vernissage.

S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 16. MUSIQUE À L'ÉCOLE**

- PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS**

- Convention annuelle – année scolaire 2024/2025

- Rapporteur** : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Bonsoir à tous. Je vous présente ce soir une convention de partenariat avec l'Association Musicale de Brignais. Depuis 2019, une convention est signée chaque année avec l'Association Musicale de Brignais afin de proposer un enseignement musical au sein des écoles publiques par des intervenants qualifiés.

Au regard de la satisfaction générale et des axes d'amélioration qui pourront encore être réalisés, ces interventions sont reconduites pour l'année scolaire 2024/2025 et une nouvelle convention est à prévoir donc la convention est en annexe et sur laquelle nous pouvons lire que la convention est d'une durée de 1 an, qu'il n'y a pas de tacite reconduction, qu'elle correspond à une année scolaire du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025, que la durée représente 34 semaines pour un nombre d'heures par semaine de 25,15 heures qui sont réparties de la façon suivante : 17,15 heures en élémentaire, ce qui représente 45 minutes par classe par semaine et 3 heures pour les 3 maternelles donc 1 heure par école maternelle qui est répartie en fonction des enfants et des projets qu'ils ont.

Nous pouvons lire aussi dans la convention un tarif horaire de 50 € par heure, qui correspond à la rémunération du personnel. L'article 6 aussi de la convention proposée porte sur les engagements de l'Association et fait l'objet d'un paragraphe supplémentaire précisant que l'Association Musicale de Brignais s'engage à signer avec l'Éducation Nationale une convention liée au respect des objectifs pédagogiques fixées pour ses interventions et à l'honorabilité des personnels, qu'elle s'engage pour intervenir en milieu scolaire.

La Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 septembre 2024 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser la signature par Monsieur le Maire de cette nouvelle convention pour 2024/2025.

M. Serge BÉRARD : Bien, c'est une action que nous prolongeons, qui a un grand succès dans cette commune depuis quelques années et sera donc remise en route et qui est déjà engagée pour cette année. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette convention ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci. Michèle EYMARD pour 4 délibérations.

17. INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIANNE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Convention avec l'Éducation Nationale

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous. Il s'agit là d'un projet de convention que l'Éducation Nationale souhaite signer avec la Ville. Il s'agit en fait de formaliser l'intervention des accompagnants des élèves en situation de handicap sur le temps méridien. Jusqu'à maintenant les enfants sont accompagnés avec les « animateurs inclusion » et l'Éducation Nationale souhaite depuis le mois de juillet, il y a eu une note de service donc qui précise les modalités opérationnelles de cette mise en œuvre de la loi pour l'année scolaire 2024/2025. Les AESH sont rémunérés par l'État pendant cette pause méridienne. C'est donc essentiellement dans le rapport qui est dit et vous avez la convention qui est annexée et nous avons vu ce dossier le 12 septembre 2024 également.

M. Serge BÉRARD : Nous formalisons l'intervention des AESH pendant le périscolaire.

Mme Michèle EYMARD : Non, ce n'est pas pendant le périscolaire, c'est pendant le temps méridien. C'est vrai que pour l'instant nous n'avons pas trop, de la part du Directeur académique, les critères concernant les enfants en situation de handicap pour ce dispositif-là. Nous sommes en attente de ce qu'ils vont pouvoir nous dire concernant les élèves mais ce projet de convention est souhaité de la part de l'Éducation Nationale avec la Ville. Nous sommes en attente quand même de tous les critères.

M. Serge BÉRARD : Qui en bénéficiera, comment..., ce n'est pas finalisé.

Mme Michèle EYMARD : Non ce n'est pas finalisé, nous n'avons pas les réponses pour l'instant ; les critères exacts.

Mme Agnès BÉRAL : Avons-nous déjà des AESH au sein de nos écoles ?

Mme Michèle EYMARD : Oui bien sûr.

Mme Agnès BÉRAL : Au moins un par école ?

M. Serge BÉRARD : Plus que ça.

Mme Michèle EYMARD : Oui il y en a plus que ça. C'est peut-être Sébastien qui pourrait donner le nombre d'AESH.

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas si l'Éducation Nationale répond aux attentes de toutes les familles mais en tout cas il y a un développement très fort au cours des dernières années. Je ne sais pas si Clémentine, vous avez des éléments ? Ce n'est pas nous qui gérons cela, c'est au niveau National.

Mme Clémentine HOCHART : *Je n'aurais pas le nombre exact mais effectivement nous sommes à bien plus qu'une AESH par école ; nous en avons parfois plusieurs par classe.*

La particularité de la convention, c'est davantage sur la prise en charge financière donc ça peut être des AESH qui sont déjà en intervention dans les écoles mais la convention permettra que cette intervention soit prise en charge par l'Éducation Nationale, qu'il y ait une continuité et non pas par la collectivité pour s'assurer que ça se passe bien sur le temps de midi mais comme disait Michèle EYMARD, nous n'avons pas toutes les informations donc nous prenons la convention pour être prêts dès que les informations nous parviendront.

Mme Michèle EYMARD : Je viens de voir, Agnès, que j'ai l'information que tu demandes puisque nous avons 22 accompagnants AESH ; 22 dans les écoles primaires.

M. Serge BÉRARD : Nous avons pu le voir lorsque nous avons visité les classes à la rentrée ; ça a beaucoup évolué.

Mme Christiane CONSTANT : Cette convention rentrera en vigueur à quelle date ?

Mme Michèle EYMARD : Dès que nous aurons signé j'imagine ; dès que vous nous donnez l'autorisation.

Mme Christiane CONSTANT : C'est-à-dire qu'actuellement les AESH n'interviennent pas pendant la pause méridienne ?

Mme Michèle EYMARD : Ce sont essentiellement des animateurs inclusion pour l'instant.

Mme Clémentine HOCHART : *Je précise juste, les AESH donc j'ai la réponse, nous en avons une vingtaine dans les écoles de Brignais, merci Matthieu DAMBLIN. Les AESH interviennent mais jusqu'à présent elles sont prises en charge par la collectivité. La convention permettra la prise en charge par l'État parce qu'il y a un décret qui est sorti qui oblige l'État à cette prise en charge.*

M. Serge BÉRARD : Pour une fois que ça va dans ce sens...

Mme Christiane CONSTANT : Et le reversement se fera comment ?

M. Serge BÉRARD : C'est l'État après. A priori l'État va financer, nous n'aurons pas à financer, nous.

Mme Christiane CONSTANT : Oui je sais bien que c'est l'État qui va financer mais l'État financera aussi tôt que la mise en place de la convention ?

M. Serge BÉRARD : Dès qu'ils ont voté leur budget.

Mme Clémentine HOCHART : *En fait l'État rémunèrera directement les AESH et versera les salaires.*

M. Serge BÉRARD : Ce sont des personnels qu'ils ont déjà en contrat. Clémentine, on parle bien de personnels AESH qu'ils ont déjà en contrat ?

Mme Clémentine HOCHART : *Oui, soit qui sont déjà en contrat soit qui se verront proposer...*

M. Serge BÉRARD : Pour remplir cette mission complémentaire à la présence dans l'école. C'est vrai que l'enfant, dès l'instant où il sort de la classe, s'il est vraiment en situation de handicap il a toujours besoin d'être accompagné c'est sûr, s'il veut rester entre 12h00 et 14h00 à la cantine.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de voter pour que je puisse signer cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

18. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Je continue avec cette action qui s'appelle « Moi Aussi ! » et qui concerne toujours les enfants en situation de handicap. Chaque année je vous présente ces rapports donc vous savez que la CAF nous verse une subvention d'un montant de 18 000 € et pour 2024 ce montant-là est toujours le même donc 18 000 € et ensuite à charge pour nous de reverser cette subvention à trois services : la MJC, le Centre social et également le CCAS. Ces trois rapports sont pratiquement les mêmes, comme vous avez pu les lire. Pour la MJC comme pour le Centre social, ce sont en fait des montants d'heures qui sont alloués. Pour le Centre social, c'est 510 heures qui sont pratiquement allouées et 50 heures pour la Maison des Jeunes de Brignais.

Pour avoir eu la Directrice du Centre social et le Directeur de la MJC, chacun nous dit combien le nombre d'enfants en situation de handicap augmente et qu'ils ont du mal aussi à recruter au niveau des animateurs inclusions ; en fait ils n'en trouvent pas et c'est compliqué pour eux.

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'il augmente aussi parce que les dispositifs qui ont été mis en place et ce principe d'inclusion qui désormais est appliqué de façon générale, conduit aussi à faire que l'on voit des enfants que l'on ne voyait pas avant. C'est aussi une des raisons certainement du fait qu'il y en a plus dans l'absolu je pense mais aussi parce qu'ils ont une offre, enfin les familles ont une offre qu'elle n'avaient pas auparavant et donc on peut dire que ce mécanisme d'inclusion fonctionne sur cette dimension-là, que ce soit du côté de l'Éducation Nationale avec les AESH et c'est une difficulté effectivement pour nos associations de s'adapter, de répondre et on voit qu'il y a parfois de grandes difficultés parce que les parents ne sont pas toujours aussi très clairs sur les types de difficultés donc il y a un apprentissage à faire entre les familles et nos associations pour que se mette en place dans de bonnes conditions cette inclusion mais c'est en bonne voie je pense.

Mme Michèle EYMARD : Oui, tout à fait. Il vous est donc demandé de...

M. Serge BÉRARD : Nous allons prendre par convention ; nous allons commencer par la première.

Mme Michèle EYMARD : Donc c'est pour le Centre Communal d'Action Sociale.

M. Serge BÉRARD : Il s'agit d'une subvention de 2 000 € pour la première.

M. Lionel CATRAIN : Je voulais comprendre, en fait on touche 18 000 €.

Mme Michèle EYMARD : Tout à fait.

M. Lionel CATRAIN : Si je ne suis pas trop mauvais en maths, on verse 2 000 € d'un côté, 2 000 € de l'autre et 10 500 € de l'autre donc ça doit faire à peu près 14 500 € ; il y a donc 3 500 €...

M. Serge BÉRARD : Nous faisons aussi des choses nous.

Mme Michèle EYMARD : Alors je crois que Mme CONSTANT avait posé la question l'année dernière et que nous lui avons répondu ce que je vais vous répondre, c'est que les sommes qui ne sont pas versées au Centre social et à la Maison des Jeunes viennent abonder les recettes périscolaires de la commune pour le financement des animateurs inclusion qui interviennent sur le temps périscolaire. Vous voulez qu'on l'écrive dans le rapport ?

M. Serge BÉRARD : Cela peut être rappelé sur le principe. Ce n'est pas l'objet de la délibération mais ça donne un éclairage complet sur la situation et sur la façon dont les fonds sont utilisés. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc première délibération de 2 000 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

19. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Michèle EYMARD

M. Serge BÉRARD : Ensuite pour la MJC si j'ai bien compris.

Mme Michèle EYMARD : C'est également 2 000 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

20. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »

CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Michèle EYMARD

M. Serge BÉRARD : Enfin pour le Centre social, pour la troisième partie, 10 500 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup Michèle. Nous arrivons au terme de ces délibérations. S'il n'y a pas d'autres remarques par rapport à cette délibération, nous allons passer à la suite, à savoir la présentation des décisions du Maire et des contentieux.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

Mme Clémentine HOCHART : *Pour les décisions, nous avons quelques régularisations sur des décisions qui sont du mois d'avril, qui concernent nos régies de recettes avec une clôture d'une régie, celle qui concerne les concessions funéraires que l'on a regroupé avec la régie que vous voyez apparaître sur la ligne d'en-dessous, régie de recettes municipale pour les produits domaniaux.*

Ensuite, nous avons des décisions sur le mois de juillet. L'une avec DEKRA INDUSTRIAL concernant le marché de vérification, maintenance des équipements de sécurité incendie, des ascenseurs, des portes et portails automatiques et également la vérification annuelle électrique pour nos bâtiments Ville et CCAS. Il s'agit d'un avenant à cette décision initiale puisqu'il y avait une erreur matérielle sur les documents ; vous voyez l'erreur matérielle de 655 € donc le montant après avenant est de 24 965 € HT.

On continue sur des décisions avec la société ARALIS SARL pour la pose de systèmes de filtration pour supprimer les pollutions présentes dans l'eau des fontaines. M. GILLET en avait parlé, cela avait notamment un lien avec une politique de prévention concernant les PFAS pour un montant de 11 008 € HT.

Une décision avec BC Maintenance équipements mobiles donc il s'agit là de la rénovation des installations scéniques du Briscope et le lot « Fourniture et installation d'équipements de scène » pour un montant de 137 740 €, sachant que les travaux sont en cours et la fin des travaux est attendue pour le début du mois d'octobre au plus tard.

Une décision du 11 juillet avec IDEX Energies pour l'amélioration du système de chauffage du Briscope et de la sous-station Mairie pour un montant de 166 461,89 €. Là aussi les travaux ont débuté et devraient être achevés ; ça durera plusieurs semaines.

Mme Isabelle WEULERSSE : Que veut dire amélioration du système de chauffage ?

Mme Clémentine HOCHART : *Sur la décision avec IDEX ?*

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui c'était pour comprendre car le montant est quand même...c'est juste pour comprendre ce qu'est l'amélioration du système de chauffage.

Mme Clémentine HOCHART : *Aujourd'hui on a un système de chauffage qui est commun entre le Briscope et la Mairie ce qui fait que nous avons des déperditions importantes avec des réseaux qui circulent du Briscope à la Mairie donc l'idée est de créer une sous-station au niveau de la Mairie pour avoir moins de déperdition d'énergie.*

M. Jean-Philippe GILLET : C'est aussi pour bien savoir ce qui est consommé sur le Briscope et ce qui est consommé sur les autres parties alors que jusqu'à présent c'était indifférencié donc s'il y a des pertes à un endroit, c'est mieux de pouvoir les évaluer au plus près.

Mme Agnès BÉRAL : Et puis aussi le Briscope était chauffé, la Mairie aussi alors qu'il n'y avait personne à la Mairie et que le Briscope était occupé donc c'était aussi un problème de distribution d'énergie qui ne servait à rien pour l'une des deux parties.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle que nous avons engagé une réflexion pour faire un réseau de chaleur qui impacterait la Mairie, le Briscope, la Compassion et les futurs bâtiments et ces travaux ne pouvaient pas attendre.

Mme Clémentine HOCHART : Je continue, donc une décision avec l'entreprise SCHINDLER, cette fois-ci pour la création d'un sas avec porte automatique pour l'entrée du Briscope côté auditorium pour un montant de 14 347 €.

Nous avons ensuite une décision avec l'entreprise ABISTAND concernant le marché de fourniture et de pose d'enseignes extérieures pour un montant de 11 440 €. Là aussi cela concerne le bâtiment du Briscope. Nous avons ensuite une nouvelle décision, toujours avec SCHINDLER, concernant le même marché que les décisions du début du mois de juillet, « Vérification, maintenance des équipements de sécurité incendie, ascenseurs, porte et portails automatiques et vérification annuelle électrique des bâtiments pour la Ville et pour le CCAS ». Là aussi il y avait des erreurs matérielles ; vous avez à la fois le prix global et forfaitaire et les prix unitaires donc une erreur matérielle de 100 € pour la Ville, pour le prix global et forfaitaire et une erreur matérielle de 125 € pour la Ville, pour le prix unitaire et de 1 000 € pour le CCAS, pour le prix unitaire.

Pour continuer ensuite et terminer, deux décisions avec GREENSTYLE, la première concernant la création d'un parc et d'un skatepark à Brignais, lot n°01 : Voiries, réseaux divers et nous avons une plus-value de 12 142,62 € HT et la deuxième concerne toujours le même projet, pour ce skatepark à Brignais mais le lot n°02 : Aménagements paysagers et cette fois-ci l'avenant concerne un montant de 8 652,36 € HT.

2. État des contentieux

Mme Clémentine HOCHART : Pour les contentieux en cours, nous n'avons que des requêtes intentées contre la commune ; la commune n'a pas intenté de requête. Pour rappel, ce sont des contentieux que nous avons déjà vus mais nous vous présentons le tableau régulièrement pour une mise à jour quand il y a des éléments nouveaux et là nous avons des éléments complémentaires en matière de calendrier.

Société LUGDUNUM CAPITAL contre la Ville de Brignais, requête qui a été déposée le 20 décembre 2022 et concerne une DP refusée au niveau du 7, montée de la Côte à Brignais. Nous avons été informés que l'échéance prévisionnelle est pour la fin d'année 2024.

Société UP'Y contre la Ville de Brignais, c'est un contentieux que nous avons déjà vu car la requête a été déposée le 28 décembre 2022. Là aussi l'instruction est terminée et nous prévoyons une date d'audience fin d'année 2024.

Pour rappel, là nous sommes sur un particulier contre la Ville de Brignais. C'est un recours contre une décision de constat de caducité d'un permis de construire, impasse Lavialle ; La requête a été déposée le 8 mars 2024 et c'est en cours au niveau du Tribunal Administratif de Lyon.

Nous avons ensuite un contentieux, société CLAUGER et Mme X contre la Ville de Brignais. Cette requête déposée le 14 juillet 2024 vise la modification n°2 du PLU et donc elle est en cours d'instruction également par le Tribunal Administratif.

Ensuite deux contentieux cette fois-ci plutôt internes à la collectivité donc X contre la Ville de Brignais, là aussi une requête que l'on a déjà eu l'occasion de voir et qui a été déposée le 17 février 2023.

C'est pour contester un placement en retraite d'office pour invalidité qui avait été prononcé par la collectivité en décembre 2022. Le contentieux est toujours en cours d'instruction et il devrait être présenté au troisième trimestre 2024.

Enfin, un contentieux contre la Ville de Brignais donc la requête a été déposée le 10 juin 2024 concernant un refus de régularisation de prime SEGUR pour une décision du 2 février 2024. C'est en cours d'instruction mais il y a une erreur dans le destinataire du contentieux puisqu'il ne s'agit pas de la Ville et du CCAS. J'ai terminé.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme HOCHART. Nous allons évoquer peut-être tout de suite la question ou la présentation de l'état des lieux en matière de taxe foncière ; peut-être commenté par Agnès BÉRAL.

Mme Agnès BÉRAL : Je pense que vous avez tous reçu votre taxe foncière donc vous avez vu les évolutions de taxe foncière. Nous avons fait un petit récapitulatif sur les années 2020 à 2024 de la taxe foncière hors taxe des ordures ménagères. Sur Brignais, vous voyez que la taxe communale n'a pas changé depuis 2020. Nous avons eu une taxe GEMAPI qui est apparue à partir de 2021 et j'ai vu que sur les communes de Lyon c'est seulement 2023 mais nous, nous avons voté cela avant.

M. Serge BÉRARD : En fait c'est la CCVG.

Mme Agnès BÉRAL : Oui c'est la CCVG, tout à fait. Les textes spéciaux varient d'une année sur l'autre, cela dépend de ce que l'État décide. Le taux intercommunal a évolué juste en 2021 mais il est constant maintenant à 1,5 et le taux des syndicats effectivement a évolué. C'était à l'époque le SIGERLy qui était fiscalisé et depuis 2024 c'est le SIGERLy et le SMAGGA, une partie du SMAGGA donc nous en reparlerons après. Vous voyez l'évolution, la commune n'a rien changé. Il y a une évolution surtout sur le taux intercommunal, de 0,5 à 1,5 et dernièrement le taux des syndicats.

Nous avons fait un comparatif de la taxe foncière sur les communes environnantes, pas que celles de la CCVG, nous sommes allés un peu plus loin, nous avons fait Oullins et Pierre-Bénite séparément parce nous n'avons que les chiffres de 2023, et ils sont ensemble en 2024 donc vous voyez que Brignais se situe à la troisième place globalement des taux intercommunaux, enfin des taux de taxe foncière donc avec un taux de 31,039 sur l'ensemble de la taxe foncière hors TEOM. Je rappelle la TEOM parce qu'il y a des communes qui ne font pas partie du SITOM, qui payent ça sur leurs propres impôts donc on ne peut pas comparer avec la taxe d'ordures ménagères.

Montagny est le plus faible mais après il faudrait aussi comparer à un peu plus loin peut-être, le nombre d'habitants. C'est vrai qu'ils sont 3 200 alors Pierre-Bénite, Brignais, Oullins et Saint-Genis sont beaucoup plus. Mornant par contre est à un taux quand même de 40,554 donc nous sommes plutôt bien situés je dirais dans les communes environnantes en sachant que nous, nous n'avons pas augmenté notre taux, que les taxes sur les syndicats, nous pouvons les expliquer, c'est ce qu'on va vous dire après.

M. Serge BÉRARD : Oui effectivement, la seule évolution et je pense qu'il faut être très transparent sur ces questions-là, elle est liée à, comme nous l'avions évoqué, c'est l'impact du SIGERLy et en même temps la fiscalisation de la taxe hors GEMAPI du SMAGGA mais pour l'essentiel c'est l'impact SIGERLy.

Comme vous le savez, nous venons de vivre ou nous vivons une année extrêmement difficile en matière de coût de l'énergie puisque le coût de l'énergie a globalement doublé.

Par ailleurs, dès le début du mandat nous avons pris conscience, en anticipant au fond ce qui allait se passer sur les coûts de l'énergie même si on ne pensait pas que ça allait évoluer aussi brutalement ; cela a été le cas suite à la guerre en Ukraine donc nous avons la volonté pour à la fois, un souci économique à terme et puis un souci aussi environnemental d'agir avec rapidité et de façon déterminée sur l'éclairage public. Nous avons à peu près 20% de nos éclairages publics qui étaient en leds et on sait que, quand on passe globalement en leds, on divise par deux au moins la consommation voire plus d'énergie. Nous avons pris deux décisions, comme vous le savez. D'une part, pour des raisons de coûts mais également des raisons environnementales, de réduire l'éclairage public la nuit, Jean-Philippe en reparlera, et parallèlement de passer en leds. Sauf que passer en leds c'est 2 millions d'euros d'investissement et il nous est apparu pertinent et compte tenu aussi des compétences qui étaient demandées, de transférer la compétence de l'éclairage public ; nous avons transféré l'enfouissement mais pas l'éclairage public, également les achats d'électricité étaient faits par le SIGERLy pour notre compte mais l'éclairage public restait géré directement par la commune.

En faisant ce transfert, cela nous permet d'enclencher, d'ailleurs vous avez vu peut-être des travaux dans la Ville, avec des transformations rapides, on l'espère en 2 ou 3 ans de tout notre éclairage en leds. Les 2 millions d'euros d'investissement sont pris en charge par le SIGERLy d'où cet impact sur notre commune donc double impact : une augmentation forte même si elle est atténuée par le fait qu'on éclaire moins la nuit plus un investissement qui va s'amortir sur une quinzaine d'années. Nous pouvons espérer que dans 15 ans on aura divisé par trois en gros la consommation de kilowatts pour l'éclairage public, ce qui est vertueux sur le plan environnemental et qui a un impact à court terme sur les finances donc nous avons, avec la fiscalisation, bloqué ; en gros avec le SMAGGA.

Nous nous sommes fixés comme objectif de ne pas dépasser les 2% sachant que dès l'année prochaine, puisqu'il y a une année de décalage entre les coûts constatés par le SIGERLy et la fiscalisation qui vient l'année d'après, donc on sait que cette année nous aurons un impact l'année prochaine fort sur, à la fois l'augmentation parce que l'an dernier les contrats du SIGERLy avaient fait que nous avons eu un impact relativement faible curieusement, sur le coût de l'électricité, de l'éclairage public.

Par contre, cette année nous avons pris, enfin tous les adhérents du SIGERLy ont pris le même impact, une augmentation très forte qu'on va ressortir en 2025 donc l'engagement que nous avons pris c'était de bloquer, de rester en-dessous de 2% sur cette partie syndicale. Juste pour information, si nous avons imputé sur la taxe foncière l'augmentation que nous allons constater dans nos coûts d'énergie cette année, il aurait fallu rajouter 7 ou 8% sur la taxe foncière ; d'ailleurs beaucoup de communes l'ont fait, nous on ne l'a pas fait.

En revanche, nous avons considéré qu'il était logique, enfin que l'ensemble de la collectivité et nos concitoyens participent par ce 1% à financer les investissements pour qu'à terme nous soyons vertueux en termes de consommation d'énergie pour l'éclairage public.

Je ne sais pas si j'ai été clair mais en tout cas l'explication cette année de ce 0,90 points en plus est liée à cela et nous nous engageons, en tout cas pour l'année prochaine ; après dans le mandat suivant, nos successeurs prendront le problème à bras le corps aussi. Nous avons la possibilité, par des contributions auprès du SIGERLy de venir réduire la part qui est supportée fiscalement donc nous le mettrons en œuvre si d'aventure, et je crains que ce soit le cas, nous le verrons dans le cadre du budget, le coût à la fois de l'amortissement des leds que nous commençons à mettre en place plus l'augmentation très forte du coût de l'énergie, de l'éclairage public malgré l'extinction entre minuit et 05h00 du matin, va avoir un impact fort et nous prendrons en charge sur le budget communal l'excédent qui sera au-dessus des 2%.

Mme Agnès BÉRAL : Juste pour préciser, l'extinction la nuit entre minuit et 05h00 du matin, cela fait quand même 33% d'économie d'énergie donc ce n'est pas insignifiant.

M. Serge BÉRARD : Sur l'éclairage public. S'il n'y a pas de questions ou de remarques sur cette présentation, je propose que Jean-Philippe GILLET prenne la suite. Nous garderons le meilleur pour la fin ; Roger REMILLY nous parlera de l'eau potable à la fin du Conseil.

3. Éclairage public

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : C'est tout à fait dans la suite de la continuité de ce qui vient d'être dit. Comme il a été évoqué, pour des raisons économiques de flambées sur les coûts de l'énergie mais aussi pour des raisons environnementales, il avait été acté depuis le 15 mars 2023, d'entamer une procédure d'extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit et nous nous étions proposés, dans un premier temps, de faire cela sous la forme d'expérience et ensuite de faire un bilan puis ensuite de tirer des conclusions et de voir comment on continuait.

L'objectif, dans un premier temps, pour le 15 mars 2023, ça avait été le maintien de l'éclairage sur les principaux axes donc rue du Général de Gaulle, route de Lyon, boulevard Lassagne et nous avons décidé de tester une extinction entre minuit et 05h00 du matin de toutes les autres zones des voies publiques de la commune. Nous avons démarré cela sans faire de modification technique du réseau existant, ce qui expliquait que par rapport par exemple sur la rue du Général de Gaulle, nous avons tout un tas de rues qui étaient restées allumées, différentes branches qui étaient maintenues allumées, en particulier, nous pouvons en citer, la rue du Garel, route d'Irigny pour des raisons de conception ; c'est-à-dire que les boîtiers d'extinction de ces rues n'étaient pas individualisés. Quand on laissait, rue du Général de Gaulle allumée, automatique on ne pouvait pas éteindre donc nous avons démarré quand même malgré tout avec ça même s'il y avait un certain nombre de moustaches qui étaient restées allumées. Cela était lié essentiellement à des contraintes techniques.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que nous avons un système de réseau qui n'a pas été pensé par rapport à ce type de problématique pour pouvoir allumer et éteindre certaines zones. En fait c'était, et c'est logique, quand ça a été mis en place c'était guidé par des motifs purement techniques et donc le réseau se balade un peu ; alors il y a la rue principale mais après il peut éclairer une rue sur 50 mètres ou 100 mètres, une autre de la même façon et c'est le même réseau et nous avons beaucoup de mal à piloter du coup l'extinction sur tel ou tel secteur en direct.

M. Jean-Philippe GILLET : Après 9 mois de mise en place, une enquête a été faite auprès des Brignairots, que vous avez dû tous voir et à laquelle vous avez dû répondre pour avoir leur retour sur la phase d'expérimentation. Cette enquête, pour mémoire, a été réalisée du 13 décembre 2023 au 31 janvier 2024 sur le site de la Mairie. L'analyse des résultats est très précise, il y a 1.41% des répondants qui ne sont pas sûrs de leur positionnement concernant l'extinction des lumières mais cela reste une tranche très mineure ; 17.18% des répondants s'opposent à la poursuite de l'extinction, 53.80% des répondants soutiennent la prolongation de l'extinction et 20.85% des répondants approuvent l'extinction mais souhaitent des modifications quant aux lieux concernés ou aux plages horaires.

Les demandes pour un retour de l'éclairage entre minuit et 05h00 du matin ; alors oui, certains voudraient rallumer à certains endroits et l'enquête s'est focalisée sur deux points, deux endroits, en particulier la montée de la Côte. Une majorité souhaite un rallumage pour la montée de la Côte pour arriver jusqu'au plateau et sur le boulevard des allées fleuries. 6.76% des répondants sont favorables à l'extinction mais préféreraient une autre plage horaire. Cela veut dire que ça reste quand même une minorité et que la très forte majorité était en faveur du 00h00 – 05h00 et cette plage en plus permet en gros de gérer à la fois les périodes d'été, horaires d'été et horaires d'hiver. Là aussi c'est dommage parce que c'est l'impact sur les consommations électriques.

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas le PowerPoint.

Mme Clémentine HOCHART : *Je ne l'ai pas du tout, et je n'ai pas accès ; il n'est pas sur le serveur non plus.*

M. Serge BÉRARD : Nous vous le ferons passer.

Mme Clémentine HOCHART : *Nous pourrons l'envoyer dès demain.*

M. Jean-Philippe GILLET : L'impact sur les consommations électriques donc c'est l'évolution des consommations de l'éclairage public en kilowatts/heure sur une année de fonctionnement donc mars 2023 à mars 2024. Ce qui est constaté, c'est une baisse moyenne de 34% sur les consommations constatées. Sur le coût de l'électricité en 2024, l'économie est quand même d'environ 44 k€/an donc ce budget est porté par le SIGERly comme ça a été dit, depuis janvier 2023 et fiscalisé via la taxe foncière. C'est quand même une baisse significative de notre budget éclairage public.

À partir du 1^{er} octobre 2024, comment cela va-t-il s'articuler ? Une très forte majorité se dégage pour une poursuite de cette extinction entre 00h00 et 05h00 (là ce serait bien car nous avons la carte) donc c'est le maintien de l'extinction entre 00h00 et 05h00 avec quelques adaptations donc extinction des branches qui étaient restées éclairées toute la nuit pour des raisons techniques donc pendant toute cette période d'été il y a eu des actions qui ont été menées.

M. Serge BÉRARD : Avons-nous quelques exemples de rues ?

M. Jean-Philippe GILLET : La rue du Garel, la route d'Irigny, et si nous cumulons toutes ces petites moustaches, en linéaire cela fait quand même pas mal.

Extinction du rond-point de Sacuny donc entre 00h00 et 05h00, jusqu'à présent nous l'avons maintenue mais comme c'est sur un axe de circulation et qu'entre 00h00 et 05h00 on peut penser qu'il n'y a pas beaucoup de piétons et de cyclistes, cela a été englobé dans l'extinction. Par contre du coup, éclairage entre 00h00 et 05h00 de la montée de la Côte et du boulevard des allées fleuries, c'est quelque chose qui se dégageait et éclairage entre 00h00 et 05h00 du boulevard Lassagne, alors initialement il y avait Bovier-Lapierre mais le tronçon Lassagne entre le rond-point Pignol et le rond-point de la route de Vourles était éteint ; maintenant la donne a un peu changé avec l'arrivée du C10 et le premier bus part à 04h45 donc du coup c'était éteint. Le dernier bus qui vient sur Brignais, part à 00h30 de Bellecour et s'il arrive et que la zone est éteinte, ce n'est quand même pas top. Pour en avoir discuté aussi avec SYTRAL, les chauffeurs trouvaient que c'était un peu bizarre que ça soit éclairé sur tout le trajet sauf sur cette partie. Alors on peut penser que le terminus à 04h45, il n'y a pas grand monde.

M. Serge BÉRARD : Mais on allume quand même.

M. Jean-Philippe GILLET : Mais il y a déjà des personnes qui utilisent au rond-point Pignol.

M. Serge BÉRARD : En tout cas je sais que pour le premier bus, il y avait une personne dans le bus, c'était toi, à 04h45.

M. Jean-Philippe GILLET : Et il y en a eu une deuxième à l'arrêt de Brignais-centre qui est montée et qui avait dû noter l'horaire.

Mme Agnès BÉRAL : Est-ce que cela se justifie que finalement on rallume le boulevard des allées fleuries et la montée de la Côte ?

M. Serge BÉRARD : Nous écoutons nos concitoyens.

M. Jean-Philippe GILLET : Là c'était quand même ce qui remontait à peu près, 20%.

M. Serge BÉRARD : Il y a un sentiment d'insécurité je pense dans la montée de la Côte.

M. Jean-Philippe GILLET : Les freins à l'extinction par ordre d'importance c'est la sécurité routière, c'est quand même ce qui sort en premier. En deuxième c'est le sentiment d'insécurité pour les gens et puis le troisième point c'est vols et dégradations mais l'analyse faite sur Brignais, on ne peut pas dire qu'à cause de l'extinction, il y a eu une recrudescence.

M. Serge BÉRARD : Nous avons eu des débats avec nos gendarmes puisqu'ils étaient inquiets aussi du fait que l'on fasse cette action et avec le recul, eux souhaiteraient plutôt que ce soit allumé mais statistiquement, nous n'avons pas constaté qu'il y avait des impacts. Nous avons, vous le savez, dans Brignais souvent les principaux faits la nuit, c'est des vols de voitures ou des vols sur les voitures. Nous avons eu la période des pots catalytiques, là récemment nous venons d'avoir la période des caméras de recul jusqu'au moment où l'équipe qui fait ça se fait attraper et puis on passe à autre chose en fait. En réalité nous nous sommes retrouvés, parce qu'effectivement ce problème de sécurité est essentiellement autour des voitures et nous nous sommes retrouvés, à la suite du Covid avec une pénurie forte de pièces détachées et du coup il y a eu des réseaux qui se sont montés pour répondre à des besoins.

À moment donné les ailes étaient démontées, les pare-chocs donc c'est par période mais en ce moment c'est assez calme, nous avons moins de faits comme ça.

En tout cas, pour revenir à la question de l'éclairage, nous n'avons pas constaté objectivement, que l'éclairage avait une conséquence sur l'évolution des actes de délinquance.

M. Claude MARCOLET : Justement je voulais évoquer l'aspect des transports en commun qui sont arrivés, qui peuvent changer un peu la donne sur les heures de début et de fin mais également sur l'usage, c'est-à-dire que nous sommes beaucoup de parents depuis tant d'années à véhiculer nos gamins, quand ils vont faire une sortie à Lyon ou ailleurs...et à les ramener en voiture. Les TCL vont faire qu'en fait ces jeunes vont peut-être rentrer à 23h00, à minuit, prendre le dernier bus et remonter aussi bien à la Côte ou là donc je crois qu'il faut être quand même vigilant là-dessus ; peut-être plus de cadrer l'extinction justement sur ces aspects-là. Peut-être qu'il y aura un changement dans la donne un petit peu de tout cela.

M. Serge BÉRARD : Tout l'itinéraire du bus du C10.

M. Claude MARCOLET : Oui mais il n'y a pas que l'itinéraire du bus. Quand un gamin descend à l'église pour remonter à la Côte ou ailleurs, il va traverser une zone non éclairée.

M. Guy BOISSERIN : Oui c'est très sympa de s'occuper des gamins qui remontent à pied à la Côte à 04h00 du matin mais que dire de tous les gens qui habitent en centre-ville qui est noir comme un four, où l'on ne voit pas les trottoirs, pas les obstacles, où il n'y a pas un truc réfléchissant ; il y a des plots, des cubes, des barrières métalliques, c'est casse-gueule de partout et nous sommes obligés aujourd'hui, dans le centre-ville de Brignais, de se balader avec une lampe ; alors pas une bougie parce que nous avons des moyens plus modernes. Oui nous avons le téléphone mais quand on a le téléphone plus un sac et un gamin ou un truc ce n'est quand même pas toujours très drôle et très simple. Alors moi je ne prêche pas pour ma paroisse mais ok, celui qui descend du bus de l'église dans le noir complet il va vite se retrouver dans le noir complet et c'est le cas de plein de gens à Brignais.

Heureusement, on va éclairer la montée de la Côte jusqu'au Michalon et il est vrai que les passages nocturnes entre minuit et 05h00 à cet endroit-là sont réputés pour être très nombreux. Après nous allons expliquer que le rond-point de Sacuny était très peu fréquenté la nuit, on nous dit : « mais on va rallumer la montée de la Côte parce que là il y a plus de fréquentation qu'à Sacuny », c'est ce que je comprends ; au rond-point de Sacuny. Là je ne comprends pas. L'éclairage de la montée de la Côte et la sécurité routière ; je pense que nous sommes tous équipés de voitures avec des phares et je ne vois pas en quoi l'éclairage dans la montée de la Côte, surtout dans la première partie qui est n'est quand même pas très compliquée et où l'on monte à des vitesses normalement restreintes naturellement, je ne vois pas en quoi l'éclairage va apporter la sécurité à cet endroit-là.

M. Serge BÉRARD : D'une manière générale, ce que nous essayons de faire, Monsieur BOISSERIN, c'est d'abord d'aller au bout de la logique en vérifiant que c'est acceptable par la population parce qu'on sait que nous avons un bénéfice environnemental extrêmement important.

Aujourd'hui tous les gens qui réfléchissent à des questions savent qu'éteindre la nuit c'est bien pour la faune, la flore...parce que c'est le cycle de vie donc ça, c'était le point d'entrée.

Deuxièmement, nous avons une acceptation, y compris sur les questions de sécurité ; nous l'avons vu sur tous les sondages. Moi j'ai très peu de remontées de personnes qui viennent me voir ; sur certains sujets j'ai des questionnements, qui viennent remettre en cause tout cela donc pour toutes ces raisons nous faisons ce choix-là. Après nous sommes amenés à faire des arbitrages ; nous avons considéré que suivre le bus était important en l'occurrence donc toutes les avenues principales et que pour les autres effectivement ce n'est pas très confortable. Nous avons même des élus d'ailleurs qui le disent ; quand on reprend le travail à 04h00 du matin, qu'on sort de chez soi pour aller prendre sa voiture dans le noir, on n'est pas en sécurité mais on fait ou on ne fait pas à un moment donné.

Alors nous avons essayé, nous avons réfléchi, c'est toujours un peu en cours avec Nicolas KELEN, de trouver des choses, peut-être des possibilités à certains endroits mais nous n'avons pas encore mis en œuvre, de faire des éclairages ponctuels sur certains passages. Pour l'instant, comme nous n'avions pas les moyens techniques de le mettre en œuvre, nous avons simplement pris en compte l'étude et essayé de trouver des compromis qui répondaient à des attentes de nos concitoyens. Après nous pouvons en discuter à l'infini mais en tout cas mais ce que nous proposons aujourd'hui, c'est ça.

M. Guy BOISSERIN : Alors sans être à l'infini, d'abord nous avons dit que c'était une première phase expérimentale donc nous pouvons supposer que c'est la continuation de la phase expérimentale, c'est important de le dire.

Deuxièmement, j'aurais bien aimé en tant qu'élu voir les résultats de ce sondage qui était d'ailleurs un sondage très orienté et donc très difficile de pouvoir donner un avis puisque c'étaient des questions fermées.

M. Serge BÉRARD : Il sera mis à disposition ce sondage.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais j'aurais bien aimé voir les résultats et sur combien de personnes il porte.

M. Serge BÉRARD : Nous en avons 500 ou 600 le premier coup et que 300 ou 400 le deuxième.

M. Guy BOISSERIN : Sur 12 000, est-ce que cela vaut ; enfin moi je pense qu'il y a des améliorations à faire.

M. Serge BÉRARD : Avez-vous répondu Monsieur BOISSERIN à ce sondage ?

M. Guy BOISSERIN : J'ai tenté de répondre et j'ai répondu, seulement comme on ne peut pas donner son avis vraiment puisqu'à un moment on nous disait que cela 8 mois ou je ne sais plus combien de temps, alors je n'ai pas tout en tête mais en gros « quel(s) point(s) d'amélioration(s) voyez-vous et il n'y avait qu'une possibilité donc on se tait. Si on ne peut pas dire les choses correctement on ne les dit pas donc je n'ai pas trouvé que le sondage était très bien fait puis je voulais juste finir en disant, et je l'ai déjà dit, pareil on ne pouvait pas l'écrire dans le sondage, je suis désolé mais éteindre à minuit particulièrement le vendredi soir et le samedi soir, c'est une connerie.

Si je suis en dehors de la commune, je ne rentre jamais avant minuit et je rentre à chaque fois dans le noir, ce qui est particulièrement désagréable, je suis désolé, et je ne vois pas en quoi cela changerait grand-chose sur le bilan et je ne critique pas ni le bilan financier ni le bilan écologique, je suis pour mais on pourrait bien faire une heure de plus le vendredi soir et le samedi soir ou une heure et demie.

En plus chez moi, dans ma section, c'est 23h50. Alors je ne sais pas pourquoi on m'enlève 10 minutes d'éclairage mais j'ai tenté de le calculer. Ce n'est pas drôle car cela fait 1 an que c'est 10 minutes de moins et je ne comprends pas pourquoi. Nous avons dit que c'était minuit, ce n'est pas 23h50, je suis désolé. Je l'ai signalé depuis le début mais cela vous fait rire. Moi cela ne me fait pas rire parce que les rares fois où l'on se dit « cela va être bon, nous allons rentrer juste dans la lumière » ...

M. Serge BÉRARD : Nous allons regarder cela.

M. Guy BOISSERIN : J'ai essayé de calculer la ristourne sur ma taxe foncière des 10 minutes mais je n'ai pas réussi à faire la bonne ristourne.

M. Serge BÉRARD : Ok, tout cela est bien noté, Monsieur BOISSERIN.

Mme Florence RICHARD : Moi je suis solidaire de Monsieur BOISSERIN vu que nous partageons presque le même quartier. Alors moi je gagne 5 minutes par rapport à toi ; c'est à 23h55 que ça s'arrête mais pas à minuit.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas de raison que ça ne s'arrête pas à minuit.

Mme Florence RICHARD : Par contre je suis tout à fait d'accord pour l'impact écologique et pour le bien-être des finances mais par contre moi je travaille de nuit. Je suis avec une lampe frontale pour sortir et j'ai peur. En ce moment je refille mes astreintes à mes collègues parce que j'ai peur.

M. Serge BÉRARD : Je pensais à vous en faisant cette remarque.

Mme Florence RICHARD : Et puis parce qu'on s'est fait fracturer la voiture et enlever la caméra de recul donc cela ne me motive pas trop pour sortir.

M. Serge BÉRARD : C'est indépendant de l'éclairage ça. C'est noté, en tout cas voilà la proposition qui est faite. Nous ne satisferons pas tout le monde, c'est un arbitrage qui a été proposé, qui a été discuté en Conseil d'adjoints aussi donc nous partons sur ce schéma-là. Avons-nous fait le tour de la question ? Je propose de parler de transports en commun puisque ce sera le lien avec les remarques.

4. Point sur les transports

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Comme vous l'avez tous constaté, depuis le 26 août le C10 circule sur Brignais avec ses 10 arrêts sur la commune.

Il y a un certain nombre d'arrêts qui existaient puisqu'ils sont communs avec les Cars du Rhône mais il y a environ 5 arrêts nouveaux puisque nous rentrons dans une desserte de type urbain donc les arrêts sont beaucoup plus rapprochés que les arrêts des Cars du Rhône.

Il s'agit d'une prolongation de la ligne C10 existante qui s'arrêtait auparavant aux Barolles, à Saint-Genis.

Il y a donc un bus sur deux qui vient jusqu'à Brignais, ce qui donne des fréquences de 18 minutes aux heures de pointe et de 20 minutes en heures creuses. Le premier départ de Brignais comme nous l'avons dit tout à l'heure est à 04h45 et le dernier départ de Bellecour est à 00h30 pour Brignais justement. C'est quand même assez intéressant, la plage est vraiment large et cela permet, pour les utilisateurs, de rester sur Lyon le soir et de pouvoir rentrer, ce qui n'était pas trop le cas avant.

Le week-end, cette ligne C10 fonctionne aussi le dimanche et les jours fériés, ce qui est quand même intéressant. L'offre est moins importante qu'en semaine mais en compensation, ce qui est intéressant c'est qu'il y a 2 bus sur 3 qui viennent jusqu'à Brignais donc cela compense un peu le manque de bus sur la période.

Globalement ce que nous pouvons juger pour l'avoir pratiqué plusieurs fois, c'est que l'accueil des habitants est très largement favorable. Les gens utilisent et se répartissent assez bien sur les différents arrêts de la commune. Par exemple l'arrêt de la Mairie qui est un nouvel arrêt, il y a pas mal de gens qui pratiquent cet arrêt et des gens montent un peu partout. À titre d'exemple, le 2 septembre à l'arrêt centre j'ai pu tester de 07h00 à 09h00 et il y a eu 7 passages de C10. Globalement il y a 24 personnes qui sont montées à l'arrêt donc cela commence à prendre.

Une grosse inquiétude aussi que nous pouvions avoir, étant donné que le SYTRAL nous a imposé les arrêts sur la chaussée, sur la voie de circulation, nous pouvions s'attendre à de gros bouchons et globalement, sur les 15 ; alors on ne compte pas la semaine du 26 août à début septembre puisque la rentrée scolaire n'était pas faite mais cela fait 2 semaines de fonctionnement et nous notons quand même des ralentissements surtout aux heures de pointe mais nous n'avons pas de grosses congestions du trafic.

Autre point qui est intéressant, il y avait un bureau de vente TCL au tabac vers la route de Soucieu mais le point de vente avait été supprimé depuis plusieurs mois et là, la maison de la presse va prendre le relais et offrira le service vente TCL et faisait déjà les ventes des tickets Cars du Rhône et des abonnements. Alors quand j'ai fait le Powerpoint c'était 3 semaines mais maintenant il n'y a plus que 2 semaines car 1 semaine s'est écoulée.

Le dernier point de progrès qu'il reste à faire c'est l'uniformisation des tarifs puisqu'actuellement nous sommes encore ; alors en prenant des tickets Cars du Rhône on ne peut pas monter indifféremment soit dans les TCL, nous sommes limités aux Cars du Rhône donc ça, c'est promis, nous avons vu le Vice-Président du SYTRAL.

M. Serge BÉRARD : Depuis 1 an nous savons que nous allons avoir les bus, que nous les tignons là-dessus. Il y a des questions techniques, pratiques et effectivement ils vont régler le problème.

M. Jean-Philippe GILLET : Normalement l'uniformisation des tarifs et des abonnements TCL, je dis bien TCL et Cars du Rhône est prévue pour la rentrée 2025 donc ce sera un peu la dernière étape.

M. Serge BÉRARD : Le SYTRAL, c'est une organisation très impressionnante quand même, quand on regarde les dessertes qu'ils ont sur l'ensemble de la Région mais c'est aussi impressionnant parfois d'inerties de lourdeurs et de contraintes.

Nous l'avons vécu notamment du fait des travaux que nous avons dû réaliser parce qu'ils nous ont imposé des largeurs de voiries de 6.30 mètres, parfois plus parce que c'est ce qui est arrivé notamment vers la place d'Hirschberg. Nous avons cherché par tous les bouts à trouver des solutions mais les solutions proposées ont été de rajouter des feux quand les bus arrivaient pour éviter qu'ils se croisent, enfin c'était pire que tout donc nous avons dû engager tous ces travaux qui ont perturbé quand même sérieusement la vie des Brignairots pendant plusieurs mois mais qui aujourd'hui sont terminés et permettent aux bus de fonctionner sans qu'il y ait de système où ils se bloquaient les uns les autres. C'était ce qui avait été envisagé, je ne sais plus quel était le terme.

M. Jean-Philippe GILLET : Une écluse.

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas d'écluse, cela aurait encore plus contraint...

M. Jean-Philippe GILLET : Enfin nous avons une écluse mais c'est uniquement pour les TCL donc il y en a un qui doit laisser passer l'autre ; vous verrez, il y a des petits pointillés sur la chaussée.

M. Serge BÉRARD : C'est vers la place d'Hirschberg ?

M. Jean-Philippe GILLET : Place d'Hirschberg et il y en a un, alors je ne sais pas quelle est leur règle interne mais un doit passer dans le virage, un est prioritaire sur l'autre mais ils ne s'en croisent pas en permanence. Avec les Cars du Rhône c'est moins marqué par les Cars du Rhône sont beaucoup plus petits et moins longs.

Slide suivant, nous passons à la ligne 12, c'était la ligne qui existait déjà qui fait Gare d'Oullins à l'Hôpital Lyon Sud donc le trajet reste le même. Par contre à la rentrée il y a eu un renforcement des passages donc 21 passages de plus, ce qui fait une offre de plus 40% quand même, c'est significatif. Cela nous amène maintenant à un bus toutes les 20 minutes en heures de pointe et 35 minutes en heures creuses et en soirée, 40 minutes. De plus, l'amplitude est augmentée donc on se rapproche des horaires du métro. Le premier bus, à l'arrêt Brignais-Gare est à 06h36 en direction du métro et le dernier est à 23h02 donc c'est aussi une offre améliorée.

Ensuite Cars du Rhône, il n'y a pas de nouveauté sur les 4 lignes traditionnelles qui irriguaient Brignais l'année dernière, c'est-à-dire la 114, 119, 120 et 145. Toutes ces lignes avaient déjà été renforcées avec l'arrivée du métro B de façon assez significative sauf la 120 qui avait déjà une offre un peu plus conséquente. Par contre il y a 2 nouveautés, il y a 2 nouvelles lignes qui passent sur Brignais, qui sont créées.

Alors elles ne sont pas forcément très intéressantes mais elles peuvent quand même rendre des services. Il y a la ligne 145 ex qui fait Mornant – Centre aquatique en direction du métro à Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud. Comme son nom l'indique, 145 c'est express, donc ex et du coup il y a très peu d'arrêts. C'est surtout pour les gens de la COPAMO qui vont au métro mais néanmoins pour Brignais il y a 2 arrêts ; alors ce n'est pas tout à fait vrai puisque l'arrêt Sept chemins est sur le territoire de Vourles et le deuxième arrêt à Brignais est au rond-point SPA donc il y a 10 passages dans chaque sens.

Cela peut être utilisé par des Brignairots et une ligne 122, qui est toute nouvelle, qui va de Vourles, la zone d'activités des Plattes dans le secteur proche de Leroy Merlin et qui va à Dommartin en passant par Brignais-Soucieu-Messimy...donc c'est une desserte sur la partie ouest sans avoir à passer par Lyon ; ça c'est pour les gens qui travaillent donc ça a été créé, suite à une étude de trafic de personnes car il y a quand même des grosses sociétés vers Messimy-Marcy-l'Étoile. Alors c'est un bus plus petit, il y a 8 passages dans chaque sens et ça évite de passer par Lyon.

Les Cars scolaires, donc l'offre reste la même ; ligne 603 c'est Yzeron – Bourg – Saint-Genis-Laval – Lycée Descartes. La 721, c'est un peu spécial, c'est le circuit de ramassage pour le lycée international de Gerland qui passe aussi à Brignais. Il y a 2 arrêts du Brignais : Bovier-Lapierre et Brignais-Gare. La ligne 738 Saint-Laurent-d'Agnay à Saint-Genis-Laval qui va aussi desservir le lycée Descartes et la ligne 780, Montagny – Oullins – Saint Thomas d'Aquin. A priori c'est le même service qu'en 2023 et jusqu'à présent la rentrée semble s'être bien passée parce que nous n'avons aucune remontée terrain sur la première et deuxième semaine.

Ensuite sur le slide suivant, c'est juste une image ; j'avais commencé à évoquer ça, c'est test en heure de pointe le 2 septembre 2024. Je m'étais posté à l'arrêt Brignais-centre donc entre 07h00 et 09h00, 7 cars TCL sont passés donc C10, 21 Cars du Rhône dont 15 qui sont les lignes régulières et 6 qui sont les lignes scolaires. Comme je l'ai dit, il y a eu des ralentissements effectivement mais pas de blocage complet et en comparant les horaires de passages avec les horaires théoriques, nous n'avons pas observé ; alors il y avait aussi quelqu'un de TRANSDEV qui gère les Cars du Rhône et il n'y avait pas vraiment de gros retards observés. J'ai rajouté une petite ligne concernant les abonnements. Durant tout l'été nous avons eu des questionnements là-dessus donc j'ai mis un lien qui est sur le site de la CCVG et qui explique et/ou à qui s'adresser pour les abonnements sachant que nous sommes encore dans des situations où s'est un peu compliqué mais normalement d'ici 1 an nous devrions arriver à une situation uniformisée pour que ce soit Cars du Rhône ou TCL.

M. Serge BÉRARD : Avons-nous eu des problématiques particulières avec les scolaires notamment en cette rentrée, comme nous avons chaque année habituellement ?

M. Jean-Philippe GILLET : Non, zéro remontée. Sur le trafic ce qu'il faut voir, c'est qu'un C10 arrive mais il y a 3 points d'entrée dans le bus donc les gens montent plus vite en plus comme ils ne valident pas à l'entrée ; donc le temps d'arrêt d'un C10, alors nous ne sommes pas encore avec des 10 personnes mais dans la journée cela est déjà arrivé qu'il y ait au moins 10 ou 12 personnes à monter dans le C10 à certains endroits mais ça va très vite. Du coup il repart vite. Ce qui est un peu plus lent, c'est les Cars scolaires parce qu'il y en a un, un matin, où il y a 30 enfants à monter et ils sont obligés de monter par l'avant donc là cela prend un peu plus de temps mais sur les Cars du Rhône ils peuvent se mettre à 2.

M. Serge BÉRARD : C'est fluide.

M. Jean-Philippe GILLET : Ils peuvent se mettre l'un derrière l'autre. Là c'est le dernier slide, c'est un récapitulatif de l'offre qui est disponible sur Brignais et qui est assez intéressante.

Sur la partie gauche, vous avez le tram-train qui dessert Gorge de Loup avec la connexion métro D et qui va jusqu'à Saint-Paul et le temps de trajet est de 25 minutes.

M. Serge BÉRARD : 23 minutes.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui il faut regarder de près. Ensuite pour aller à Bellecour, c'est le C10 donc 35-45 minutes ; en heures creuses on y arrive mais ça peut monter à 55 minutes aux heures de pointe. Le C10 a quand même un intérêt, c'est qu'on a la connexion à Oullins-Mairie. On traverse la rue et on peut prendre le métro B.

M. Serge BÉRARD : Deux façons de prendre le métro, soit par la 12 soit par la 10.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui c'est ça.

M. Serge BÉRARD : Mais c'est à peu près équivalent en temps, je pense.

M. Jean-Philippe GILLET : Pour aller à Perrache, il y a encore le Car du Rhône 120 donc lui qui ne change pas. Pour aller à Oullins, au centre multimodal, il y a le Car du Rhône 119 qui a son terminus à Oullins et ensuite il y a la ligne 12 qui fait Saint-Genis-Laval et on est à peu près à une demi-heure de Part-Dieu dans le sens aller parce que dans le sens retour, si nous n'avons pas le bon tempo avec le 12, on peut attendre longtemps mais à l'aller c'est vraiment fluide.

M. Serge BÉRARD : Je confirme, Jean-Philippe les a tous essayés.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, j'ai un peu testé. Pour aller à Saint-Genis-Laval, il y a le 12 mais il y a aussi le 114 et le 115 ; non le 145.

M. Serge BÉRARD : Merci Jean-Philippe pour cette présentation très exhaustive. Nous avons à noter que le prochain choc de l'offre que l'on attend, c'est la Région avec, je ne sais pas le SYTRAL dans quelle mesure, la SNCF, enfin qu'ils se mettent d'accord pour que l'on puisse avoir plus d'amplitude.

Vous vous rappelez qu'au début de l'été le Ministre des Transports est venu signer avec le Président de la Région, des documents qui devraient nous permettre de développer mais je pense que Lionel CATRAIN pourrait me rappeler le type de projet, tous ces projets de transports, types RER qui sont englobés dans un projet global donc il y a sur la Région 7 projets qui seront déclinés notamment pour Lyon qui devraient nous amener dans un premier temps, plus d'amplitude et plus de fréquence puisqu'ils ont prévu dans les 3 ans, c'est ce qui nous a été dit, de doubler le nombre de trains et ensuite nous aurons le prolongement jusqu'à Givors.

On commence à avoir une vision d'ensemble sur ce qui se passera sur le territoire. Juste deux choses pour compléter par rapport aux inquiétudes que pourraient apporter ces TCL, il y a deux sujets qui nous préoccupent. Le premier c'est le stationnement puisqu'effectivement désormais nous sommes le terminus des Monts du Lyonnais donc comment vont se comporter nos voisins pour venir prendre le bus et quel impact cela aura ?

Nous sommes vigilants quant à l'application de la façon de procéder à Brignais. Le stationnement n'est pas payant mais nos différents zonages permettent de répondre à créer de la rotation.

Deuxièmement, nous réfléchissons à des parkings complémentaires, en particulier nous discutons avec le CGR ; nous avons engagé une démarche pour éventuellement faire un parking relais sur le parking du CGR. A priori ils sont partants donc tout cela doit se traduire dans une convention avec quelques travaux d'aménagement pour que nous puissions avoir, pour toutes les personnes qui viennent prendre le bus à Brignais si Saint-Genis est plein et les parkings de Saint-Genis sont complets, prendre le bus soit le 10 soit le 12 juste à côté du CGR et donc en stationnant à cet endroit-là. Nous avons aussi prévu quelques parkings supplémentaires au sud à hauteur de Pignol donc sur les parkings nous devrions faire face et en tout cas la police municipale a pour mission de veiller au grain et de regarder comment les comportements vont évoluer dans les semaines et les mois qui viennent.

Dernière chose, nous réfléchissons aussi à des parkings intelligents pour permettre aux Brignairots, s'ils se sentent en difficulté pour se stationner, d'indiquer à quel endroit sont les stationnements dans la Ville donc avec des outils digitaux qui sont en réflexion. Voilà sur cette question-là.

Deuxième point qui pourrait être un point d'inquiétude, c'est la sécurité. C'est un sujet pour beaucoup de Brignairots que vont nous amener les TCL donc nous avons complété notre dispositif de vidéoprotection qui désormais accompagne le bus, alors pas tout à fait, Jean-Philippe est en train de terminer le geste de l'entrée de la Ville jusqu'aux Pérouses. Deuxièmement, nous travaillons aussi dans le même temps sur la vidéo verbalisation mais ça, c'est un côté un peu annexe donc tout ça pour s'assurer que les bus fonctionnent bien, ne créent pas de problèmes. En dernier lieu, nous recrutons un sixième policier municipal, c'est prévu dans le budget et c'est en cours de réalisation.

Voilà pour ces questions-là, s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions sur le transport je vous propose de terminer avec Roger REMILLY qui va nous présenter le rapport d'activité 2023 de l'eau.

5. SIDESOL – Rapport d'activité 2023

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Bonsoir à tous. Rassurez-vous, il n'y a que 47 pages. Merci aux services de m'avoir aidé à faire une petite compilation.

M. Serge BÉRARD : Oui pardon, j'ai oublié quelque chose d'extrêmement important quand même parce que l'arrivée des TCL a quand même été un vrai cirque à Brignais, nous l'avons vu et surtout c'est un travail considérable pour pas mal de personnes. Je voudrais remercier la CCVG qui, pendant 1 an, a vraiment travaillé de façon très engagée. Il y a quand même eu 1,5 millions d'euros de travaux faits sur la CCVG pour accueillir les bus parce qu'on n'a pas parlé de ce qui se passe à Vourles en particulier et à Millery aussi mais donc la CCVG s'est vraiment investie. Nous pouvons remercier Damien COMBET et Vincent LAUTIER qui ont organisé, géré tous les travaux parce que ça a été mené vraiment de main de maître avec le respect des délais, ce qui n'était vraiment pas simple. 1,5 millions d'investissements dont 1 million porté par le SYTRAL quand même et pour terminer les remerciements, je voudrais remercier quand même Jean-Philippe GILLET qui a fait un travail considérable de plus 2 ans avec Damien COMBET toujours présent ; ça a été beaucoup de réunions, beaucoup de travail, beaucoup d'heures passées dans les bus aussi.

Merci Jean-Philippe, c'est le meilleur d'entre nous notamment sur les transports en commun mais pas que ; franchement je l'ai vu agir, je l'ai vu comment il s'est impliqué, investi avec toutes les préoccupations, notamment sur les problèmes de bouchons en Ville. Il a même mesuré le temps qu'il fallait avant pour traverser Brignais et le temps qu'il faut maintenant et il y a 1 minute d'écart ou 2.

M. Jean-Philippe GILLET : 6 à 8 minutes.

M. Serge BÉRARD : Ah oui quand même ; il ne m'a pas tout dit. En tout cas merci vraiment Jean-Philippe et merci à Damien COMBET aussi qui porte les mobilités pour la CCVG. C'est un travail d'équipe qui a porté ses fruits et nous en sommes tous très heureux aujourd'hui. Roger, pardon.

M. Roger REMILLY : Histoire d'eau pour terminer. C'est la synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2023 donc présentation du SIDESOL, 13 communes ainsi que Marcy-l'Étoile. Pour les communes, il y a Brignais, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Sainte-Consorce, Pollionnay, Soucieu-en-Jarrest, Thurins, Yzeron, Vaugneray, Courzieu, Chevinay ; il faut le savoir. 26 délégués et 13 délégués suppléants composent le comité syndical. Le Président est Daniel JULLIEN, le Maire de Vaugneray qui est aussi Président du Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône et Conseiller départemental. Titulaires : M. Roger REMILLY, je suis 3^{ème} Vice-Président, M. Guy BOISSERIN et suppléants : Mme Christine MARCILLIERE et M. Lionel CATRAIN. Personnellement ma fonction principale est de visiter les ouvrages donc je ne fais que visiter des châteaux d'eau.

Le service est exploité par SUEZ en délégation de Service Public (affermage). C'est un contrat initial de 2018 pour une durée de 12 ans. La population desservie est de 60 485 habitants au 1^{er} janvier 2024 et le nombre d'abonnés est de 27 407 plus Marcy-l'Étoile dont 5 449 pour Brignais donc une augmentation de 2,2% par rapport à 2022 donc nous avons un accroissement de la population.

Le rapport annuel est disponible sur un site (www.service.eaufrance.fr). Simplement une petite présentation par rapport au positionnement du Sud-Ouest Lyonnais, du SIDESOL par rapport à Rhône Sud. Vous savez que Rhône Sud est un syndicat fournisseur d'eau sur la collectivité et c'est ce croquis qui vous permet de voir toutes les interconnexions qu'il y a entre la Métropole, Rhône Sud, le SIDESOL, Millery, Mornant, tous ces syndicats qui sont autour et c'est très important notamment dans la qualité de l'eau pour les PFAS et pour les plans d'actions qui ont été mis en fin 2023 par la Préfecture et qui impliquent des échanges d'eau avec tous ces syndicats donc c'est assez compliqué.

Là, une petite visualisation du parcours du syndicat donc la traversée de Brignais, traversée du Rhône au niveau du pont autoroutier de Givors, la conduite principale qui passe en dessous du pont qui monte jusqu'au réservoir de Givors en-dessus de l'hôpital puis après toute la configuration puis la zone de captage de Ternay qui est en face, sur Ternay puis après toute la configuration du réseau qui repart sur Brignais et qui longe toute la Vallée du Garon et qui va s'étendre après sur toutes les communes par des paliers successifs.

La consommation annuelle moyenne par abonné domestique est de 99,61 m³ par an et une baisse de 5 m³ par an, ce qui est assez significatif quand même.

Les gens font attention à leur consommation par rapport à 2022. En 2023, le service d'eau potable a prélevé 3 053 449 m³ avec une baisse de 317 784 m³ donc une baisse de 10% des prélèvements soit 9,43% par rapport à 2022. Le total des volumes mis en œuvre avec les achats d'eau des divers syndicats (Rhône sud, la Métropole, éventuellement à Vaugneray sur les sources... 1 497 948 m³) est de 4 026 485 m³. Il y a donc 2 923 443 m³ qui sont vendus aux abonnés ce qui fait qu'il y a un rendement de réseau qui est de 79% ; ce n'est pas très bon, c'est-à-dire qu'il y a des pertes énormes sur le réseau mais il y a des pertes qui sont dues à l'exploitation du réseau, et puis les fuites.

Le linéaire du réseau est de 677 kilomètres, en augmentation de 2,3 kilomètres par rapport à 2022 donc il y a eu une augmentation du réseau. Il y a environ 7,5 kilomètres qui sont renouvelés sur l'exercice 2022 avec un taux de 1,22% du réseau donc ce n'est pas énorme comme renouvellement mais nous constatons qu'il faudra pratiquement 100 ans pour refaire un réseau. Quand on parle d'un réseau qui a 80 ans, nos successeurs auront du boulot. Les travaux sont financés par les fonds propres du syndicat et le recours à l'emprunt et le syndicat est très peu endetté.

Sur la tarification de l'eau, le prix moyen est de 2,68 € du mètre cube ; une hausse de 7,8% par rapport à l'exercice 2022 dont 5% pour la part collectivité. Il faut savoir que la hausse aussi est due à l'augmentation de l'électricité puisque l'augmentation de l'électricité a conduit le délégataire, enfin ses tarifs sont indexés sur le prix de l'électricité, c'est assez compliqué donc ça rentre en partie. Puis, un petit croquis qui vous permet, au 1^{er} janvier 2024, de voir la répartition financière qu'il y a sur le prix de l'eau pour la collectivité, pour les services...

L'Agence Régionale de la Santé réalise des prélèvements pour le contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique. Il faut savoir que les analyses sont faites directement par l'ARS et chez les abonnés, chez les gens, à l'insu du plein gré du délégataire puis du syndicat. 154 analyses microbiologiques ont été faites, 165 analyses paramètres physico-chimiques avec un taux de conformité de 100% et 97,8%. Les petites différences de conformité souvent sont dues à la prise de prélèvement ; il suffit qu'il y ait un doigt qui ait touché un peu le flacon ou quoi que ce soit, ça peut conduire éventuellement à des erreurs mais l'eau que vous buvez est très bonne.

M. Serge BÉRARD : Nous pouvons dire deux mots des PFAS ; avant je voudrais peut-être rappeler que l'eau, les deux tiers, pratiquement les trois quarts de l'eau que l'on consomme, qu'utilise le SIDESOL vient de notre nappe phréatique qui est sous nos pieds ici, que cette nappe en ce moment est en train de se reconstituer ; nous sommes en train de sortir des zones critiques grâce à une année très pluvieuse et peut-être sur les PFAS, Roger ?

M. Roger REMILLY : Nous pouvons en parler, ce n'est pas un problème. Il y a eu le problème des PFAS en 2023 donc un plan d'action a été demandé par la Préfecture pour justement lutter contre ces PFAS et ce plan d'action s'est mis en place en 2024 et notamment en ce qui concerne Brignais, il consiste à mélanger de l'eau de Brignais avec la Métropole. Il y a de l'eau de la Métropole sur Saint-Genis-Laval, il y a de l'eau qui arrive directement au réservoir de la Côte à Brignais et qui permet d'irriguer tout le syndicat, les eaux du SIDESOL et le taux des PFAS est redescendu et a baissé de 50%.

M. Serge BÉRARD : C'est un des axes d'amélioration de la situation, c'était de travailler sur la dilution donc diluer l'eau puisqu'on en a ; l'eau qui arrive de Rhône sud a des PFAS, dans la nappe il y en a aussi et en prenant l'eau du nord qui est captée donc là dans le nord de Lyon avec la Métropole, cela représente peut-être 10 ou 20% je pense de la consommation totale. Nous diluons et on passe en-dessous des normes ; des normes ARS ou des normes européennes qui sont en train d'être définies donc ça ne supprime pas les PFAS mais ça les dilue. D'ailleurs dans le même esprit, vous savez que nous avons pris la décision, suite à des réunions avec notre Comité de veille sanitaire, d'installer des fontaines d'eau qui traitent donc les PFAS depuis la rentrée ; toutes nos écoles sont équipées et cela participe aussi à cette dilution puisque les enfants, quand ils boivent à l'école, ils n'avalent pas de PFAS parce que vous savez que le principe des PFAS c'est que dans la durée ça s'accumule dans l'organisme et nous ne savons pas à quel moment ça peut devenir dangereux et même l'ARS ne le sait pas.

En tout cas c'est un principe de précaution et nous avons souhaité aussi contribuer à cette dilution par cette action-là. Les mesures vont continuer à être prises.

M. Roger REMILLY : Le plan d'action est en place, il a été imposé par la Préfecture fin 2023 et il est en place actuellement ; notamment il y a eu une amélioration du fonctionnement de l'usine de traitement de Rhône sud en charbon actif et il y a eu un agrandissement de cette usine aussi.

M. Serge BÉRARD : Qui est prévu.

M. Roger REMILLY : Par contre cela va coûter cher.

M. Serge BÉRARD : Pour 2027-2028.

M. Roger REMILLY : Cela va coûter cher et la répercussion comment va-t-elle se faire ?

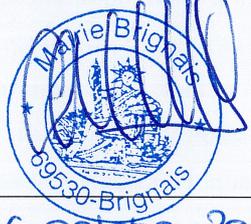
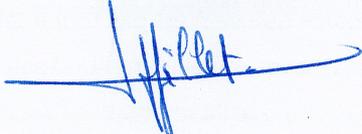
M. Serge BÉRARD : Oui après cela pose la question, alors il y a le volet juridique dans cette affaire. Vous savez que nous avons porté plainte avec nos collègues des communes et la question est, si cette plainte prospère, vers quoi conduira-t-elle notamment par rapport aux indemnisations ? Est-ce que ceux qui seront repérés comme fautifs seront amenés peut-être à financer, à participer à des financements de cette nature ? Là, pour l'instant, nous sommes en phase d'instruction et nous n'avons pas plus d'information. Une perquisition a été faite dans certaines entreprises pendant l'été et l'affaire, je le sais, nous avons eu notre avocat qui dit que l'affaire est en instruction pour l'instant ; l'enquête avance.

Une dernière chose sur l'univers de l'eau. La loi a changé, la loi impose au 1^{er} janvier 2026, alors tout cela est en train de se creuser parce que ce n'est pas tout à fait finalisé mais nous en avons parlé au sein de la CCVG notamment, vous savez qu'aujourd'hui l'eau est une compétence communale, l'eau et l'assainissement, ce qui veut dire que l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales sont gérés par la commune avec des fiscalisations, alors pour l'eau potable c'est l'utilisateur qui paye, pour l'assainissement c'est fiscalisé et pour l'eau pluviale c'est la Ville mais les communes du secteur ont confié ces actions autour de l'eau à des syndicats, le SIDESOL pour ce qui concerne l'eau potable, le SYSEG pour ce qui concerne l'eau pluviale et l'assainissement.

La compétence étant transférée aux Communautés de communes, il y a une réflexion qui est en cours puisque toutes les communes, notamment Chaponost en matière d'assainissement et d'eau pluviale ne délègue pas à un syndicat. Il y a une réflexion qui est engagée, une réflexion stratégique sur comment vont être pilotées, dans le cadre des Communautés de communes à l'avenir ces compétences ? Les premières réunions sont en train de se dérouler, ceux qui sont délégués à la CCVG y seront associés à un moment ou à un autre.

Je pense que nous avons fait le tour ; s'il n'y a pas d'autres questions et remarques ; je dirais juste pour conclure que nous faisons une rentrée qui pour moi est vraiment apaisée et tout se passe bien en fait. Nous sommes passés dans toutes les écoles, nous avons entendu le même discours, nous étions au collège en début de semaine, les enseignants sont tous là, le collège ne manque d'aucun enseignement, toutes nos écoles ne manquent d'aucun enseignant, les enfants apparaissent apaisés, les familles quand on écoute les directeurs d'écoles sont aussi plutôt apaisées, la rentrée associative s'est parfaitement bien passée au forum enfin voilà, nous sommes dans un contexte de rentrée qui est une très belle rentrée et nous sommes donc des élus heureux. Il y a peut-être une forme de sidération dans la population actuellement qui fait que, c'est vrai, quand on regarde autour de nous, il était rare au mois de septembre s'il n'y avait pas des grèves par-ci, des grèves par-là...et là nous sommes dans la sidération sans doute et en tout cas cela nous fait des rentrées apaisées et forts sympathiques dont nous ne plaignons pas. Je vous souhaite une bonne soirée à tous et à très bientôt.

La séance est levée à 22 h 50

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 16 octobre 2024 
Jean-Philippe GILLET (Secrétaire du Conseil municipal du 18 septembre 2024)	Le 16 octobre 2024 
Mise en ligne le : 23 octobre 2024	